

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

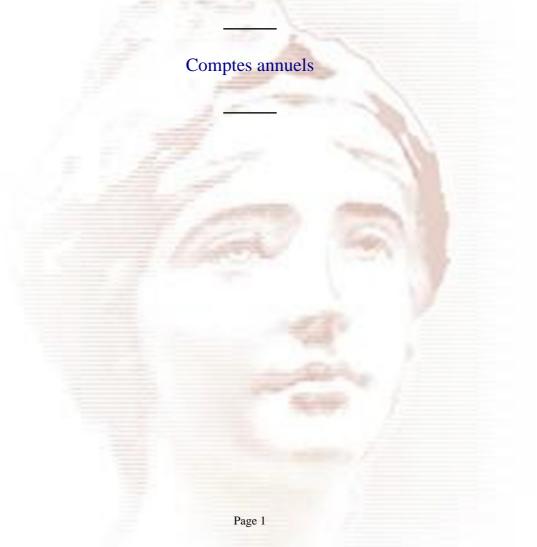


Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

> www.dila.premier-ministre.gouv.fr www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques



2501234

ROTHSCHILD & Co MARTIN MAUREL SA

Société anonyme au capital de 40 585 639 € Siège social : 29, avenue de Messine - 75008 Paris 323 317 032 R.C.S. Paris

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du 28 mars 2025.

A. — Etats sociaux.

I. — Bilan au 31 décembre 2024.

(En milliers d'Euros.)

Actif	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisses, banques centrales, ccp		2 880 116	3 305 281
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	0	0
Créances sur les établissements de crédit	2.3	1 665 580	1 433 891
Opérations avec la clientèle	2.3	2 365 858	2 200 895
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	1 783 750	1 475 721
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	372 511	393 228
Participations et activité de portefeuille	2.1	2 013	2 080
Parts dans les entreprises liées	2.1	143 062	106 994
Crédit bail et Locations avec option d'achat	2.3	0	0
Immobilisations incorporelles	7.1	67 111	66 596
Immobilisations corporelles	7.1	15 820	14 344
Autres actifs	3.1	68 057	163 892
Comptes de régularisation	3.1	58 004	29 851
Total de l'actif		9 421 883	9 192 773

Passif	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisses, banques centrales, ccp		0	4 646
Dettes en vers les établissements de crédit	2.3	3 190 156	3 002 701
Op érations avec la clientèle	2.3	5 352 994	5 352 575
Dettes représentées par un titre	2.3	119 037	148 157
Autres passifs	3.1	248 500	177 718
Comptes de régularisation	3.1	33 062	43 877
Provisions	2.5	4 872	4 159
Dettes subordonnées	6	0	0
Capitaux propres (hors FRBG)			
Capital souscrit	6	40 586	40 586
Primes liées au capital	6	281 040	281 040
Réserves	6	45 997	528
Résultat de l'exercice	6	87 230	128 380
Report à Nouveau	6	18 409	8 405
Total du passif		9 421 883	9 192 773

II. — Compte de résultat.

(En milliers d'Euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Produits et charges d'exploitation bancaire			
+ Intérêts et produits assimilés	2.4	324 942	259 386
- Intérêts et charges assimilés	2.4	-242 448	-181 487
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimiles	2.4	126	278
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	2.4		
+ Revenus des titres à revenu variable	2.1	76 414	54 007
+ Commissions (produits)	2.4	159 264	145 276
- Commissions (charges)	2.4	-11 998	-11 194
+ Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	2.1	26 180	38 564
+ Gains sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.1	42	74
+ Autres produits d'exploitation ban caire	3.2	764	1 537
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.2	-143	-88
+/- Produit net bancaire		333 142	306 354
- Charges générales d'exploitation	4	-212 483	-200 722
- Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	7.1	-4 328	-3 801
+/- Résultat brut d'exploitation		116 330	101 831
+/- Coût du risque	2.5	412	1 308
+/- Résultat d'exploitation		116 742	103 138
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	7.1	692	41 592
+/- Résultat courant avant impôt		117 434	144 731
+/- Résultat exceptionnel			
- Impôt sur les bénéfices	5	-30 204	-16 351
+/- Résultat net		87 230	128 380

III. — Annexe Rothschild Martin Maurel exercice 2024.

Présentation de l'activité et faits marquants. — Après avoir atteint un pic à 9,1% en juin 2022 aux Etats-Unis, et à 10,6% en zone euro en octobre 2022, le très fort resserrement monétaire engagé depuis par les banques centrales aura provoqué un rapide retour de l'inflation vers un niveau proche de l'objectif de 2% de la Banque centrale européenne (BCE) à 2,4%, et de la Réserve fédérale américaine (Fed) à 2,9% fin 2024.

Ce retour à « la normale » aura ainsi permis à la BCE de réduire quatre fois ses taux directeurs de 25 pb à partir de juin 2024 pour les ramener à 3% après un point haut situé à 4%. La BCE anticipe ainsi une poursuite de la baisse de l'inflation avec des prévisions de 2,1% en 2025 et 1,9% en 2026, en considérant que malgré l'assouplissement des conditions de financement, la politique monétaire reste restrictive et que la reprise économique devrait être plus lente qu'attendue auparavant, avec une croissance de 0,7% en 2024, 1,1% en 2025 et 1,4% en 2026. Elle souligne également que les tensions salariales reculent et vont reculer rapidement, ne représentant pas un risque pour l'inflation à moyen terme.

Dans le même temps, la Fed anticipe une croissance du PIB américain pour 2025 de 2,1% (contre 2,8% en 2024%) et 2,0% en 2026, alors qu'elle voit l'inflation se situer pour 2025 à 2,5% contre 2,9% en 2024 et 2,1% en 2026. La banque centrale américaine est donc maintenant plus proche d'une politique monétaire « neutre » après avoir abaissé également à quatre reprises ses taux directeurs en 2024, soit 1% au total pour les situer à 4,25% fin 2024.

M. J. Powell, son président, indique cependant que l'année 2025 marquera un changement important dans le rythme et l'ampleur des baisses des taux car la croissance reste solide, le marché du travail, reste également résilient, et l'inflation devrait revenir vers l'objectif de la banque centrale mais plus lentement que précédemment anticipé, justifiant une plus grande « prudence » dans les mouvements de taux à venir.

Dans ce contexte d'assouplissement monétaire, l'Ester, principal taux de référence en zone euro, s'est affiché en moyenne à 3,64% en 2024 (3,21% en 2023), pour atteindre 2,90% en fin d'année contre 3,91% début 2024, tandis que le taux Euribor 3 mois moyen se situe à 3,46%, même niveau qu'en 2023 (3,43%), pour terminer l'année à 2,51%. Son équivalent américain le SOFR aura affiché une moyenne de 5,15% en 2024 pour se situer juste en -dessous de 4,40% fin 2024.

Ainsi, malgré le mouvement d'assouplissement monétaire engagé par la BCE, les taux à 10 ans de l'emprunt d'Etat français ont nettement augmenté en 2024 de 2,56% à 3,20%, pénalisés principalement par la situation politique particulière en France suite à la dissolution de l'Assemblée nationale. Dans le même temps, les taux Bund à dix ans allemands progressent également, mais de 0,35%, de 2,02% à 2,37%, principalement en fin d'année, les craintes d'un retour de l'inflation suite à l'élection de D. Trump aux Etats-Unis ayant refait surface. De fait, mouvement identique pour les taux à 10 ans des T. Notes américains en 2024, qui, après avoir reculé jusqu'à 3,60% mi-septembre ont repris le chemin de la hausse pour terminer l'année en progression de 0,65% sur un niveau de 4,55%.

Sur le marché des changes, l'année 2024 aura été marquée par la très forte appréciation du dollar US contre l'ensemble des principales devises mondiales. Il affiche ainsi un gain de plus de 6% face à l'euro (1,1040 début 2024 à 1,0350 en fin d'année), 11% contre le yen japonais, 7,9% contre franc suisse, et 1,7% contre la livre anglaise.

Après avoir nettement progressé au cours de l'année jusqu'à 91 \$ le baril, le prix du pétrole « Brent » aura finalement terminé l'année 2024 sur une relative stabilité aux alentours de 75 \$ le baril.

Concernant les marchés actions, l'année 2024 aura été aussi faste que l'année 2023 sur l'ensemble des zones géographiques, hormis pour le CAC 40 en baisse de 2,2%, grâce notamment aux valeurs technologiques américaines. Le Nasdaq, porté par NVidia, a ainsi progressé de 28,6%, le S&P500 de 23,3%, l'indice allemand XETRA Dax augmente de 18,9% et l'indice européen Eurostoxx 50 de 8,3%.

En Asie, notamment au Japon, l'indice Nikkei 225 affiche +19,2% en devise locale, tandis que l'indice chinois Shangai CSI 300 progresse également de 14,7%, après trois années consécutives de recul.

Note 1. - Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

Introduction. — Les comptes de l'exercice 2024 ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des en treprises du secteur ban caire.

Le bilan détaillé qui résulte de la stricte application des textes réglementaires est publié au BALO et communiqué sur demande.

Les informations présentées dans les annexes aux comptes an nuels se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers de Rothschild & Co Martin Maurel SA (R&CO MM), de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

R&CO MM est consolidée par intégration globale dans les comptes de Rothschild & Co SCA, domiciliée au 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris.

Principes comptables et méthodes d'évaluation. — Les principes et méthodes comptables adoptés dans les états financiers au 31/12/2024 sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers au 31/12/2023.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont en registrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices.

Recours à des estimations et au jugement. — Pour la préparation des comptes annuels de Rothschild & Co Martin Maurel, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir un e incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'éva luation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établi ssement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- Le montant des dépréciations des actifs financiers (cf. Note 2.5), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 7.1):
- Les provisions en registrées au passif du bilan, dont les avantages du personnel ainsi que les provisions pour litiges (cf. Note 4);

Informations sur les postes de bilan et de compte de résultat. — Sauf indication contraire, les données chiffrées men tionnées dans les notes sont exprimées en milliers d'euros.

Evénements postérieurs à la clôture. — Néant.

Note 2. - Instruments financiers.

Note 2.1. Portefeuille Titres.

Principes comptables:

- **Titres de Transaction : :** Les titres de transaction sont acquis dès l'origine dans le but de les revendre après une courte période de détention. Ils sont évalués à leur valeur de marché et les plus ou moins-values qui en résultent sont constatées immédiatement en résultat.
- **Titres de Placement**: Les titres de placement sont évalués individuellement, à la clôture de l'exercice, au plus bas du coût d'acquisition ou du prix du marché. Le prix du marché est représenté par :
 - Le cours au 31 décembre pour les titres cotés.
 - La valeur d'usage, déterminée en fonction de critères objectifs tels que l'actif net éventuellement réévalué ou la rentabilité des sociétés concemées, pour les titres noncotés.

Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Rothschild & Co Martin Maurel SA a opté pour l'étalement dans le temps des surcotes ou décotes constatées lors de l'acquisition des titres de placement conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement de l'ANC 2014-07.

- **Titres d'Investissement:** Le portefeuille d'investissement regroupe les titres à revenus fixes qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.
- Titres de Participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme : Le portefeuille de participations regroupe les titres de participation dont la ban que détient plus de 10% du capital, et les parts dans les entreprises liées. Ces titres sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice.

Des provisions sont éventuellement constituées pour tenir compte de leur valeur d'usage, déterminée en fonction de critères objectifs tels que l'actif net éventuellement réévalué ou la rentabilité des sociétés concernées.

L'application du règlement ANC 2010-04 relatif aux transactions entre parties liées ne se traduit par aucune mise en exergue d'opérations, les transactions entre parties liées avec la Banque étant conclues à des conditions normales de marché.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres acquis dans l'objectif d'une détention durable et qui sont estimés utiles à l'activité de la Banque. Ces titres sont évalués individuellement, à la clôture de l'exercice, au plus bas du coût d'acquisition ou du prix du marché. Le prix du marché est représenté par:

- Le cours au 31 décembre pour les titres cotés,
- La valeur d'usage, déterminée en fonction de critères objectifs tels que l'actif net éventuellement réévalué ou la rentabilité des sociétés concemées, pour les titres noncotés.
- **Revenus du portefeuille titre:** Les revenus des actions sont comptabilisés au fur et à mesure de leur en caissement. Les revenus sur obligations sont pris en compte selon la durée effective de leur détention au cours de l'exercice, ils incluent les retenues à la source sur intérêts et primes de remboursement.
- Transferts de titres d'une catégorie à une autre: Pour ce qui concerne les modalités de transfert de titres de transaction ou de titres de placement en titres d'investissement, le règlement ANC 2014-07 prévoit explicitement que, dans le premier cas, le reclassement est effectué au prix de marché du jour du transfert et, dans le second cas, les titres sont inscrits à leur prix d'acquisition, les provisions antérieurement constituées étant reprises sur la durée devie résiduelle des titres concernés.
- Critères de comptabilisation des titres reclassés :

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition

S'ils proviennent des titres de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

S'ils proviennent des titres de transaction, ils sont inscrits à leur valeur comptable déterminée selon les dispositions de l'article 2322-3 du règlement ANC 2014-07 au jour du transfert.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du liv re ll du règlement mentionné.

Les revenus sur obligations sont pris en compte selon la durée effective de leur détention au cours de l'exercice, ils incluent les retenues à la source sur intérêts et primes de remboursement.

— Titres de transaction, d'investissement et titres de placement :

	31/12/23			31/12/24		
(En milliers d'Euros)	Valeur brute	Valeur nette	+/-value latentes	Valeur brute	Valeur nette	+/-value latentes
Titres de Transaction (*)	393 228	393 228		372 511	372 511	
Titres de Placement						
Titres d'investissement (**)	1 475 741	1 475 721	-20	1 783 750	1 783 750	

Les plus-values latentes sur les titres d'investissement au titre de l'année 2024 sont à néant.

(*) Les titres de transaction sont tous négociables sur un marché actif.

(**) Dont 12 568 k€ de surcote / décote au 31 décembre 2024 pour le portefeuille d'investissement.

— Titres :

(En milliers d'Euros)	Oblig. et effets publics	CDN	Billet de tréso.	ОРСУМ	Actions	Total	Dont créances rattachées	Dépréc.
Titres de transaction				372 511	0	372 511		
Titres d'investisse ment	1 767 063	16 687				1 783 750	16 687	0

— Echéancier titres:

Durée (En milliers d'Euros)	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	>1 an et ≤ 5 ans	Indéterminée	Total
Titres de transaction		0		372 511	372 511
Titres d'investissement	377 921	424 220	981 609		1 783 750

— Titres de participation, entreprises liées et autres titres détenus à long terme :

/Fra mailliana	31/12/23			31/12/24			
(En milliers d'Euros)	Valeur brute	Valeur nette	Créances rattachées	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Créances rattachées
Titres de Participation	2 080	2 080		2 013		2 013	
Parts dans les entreprises liées (1)	56 909	56 757	50 237	73 471	-168	73 303	69 267
Total	58 989	59	-0	75 484	-168	75 316	69 267

Cotés	Non cotés	Total
47	75 269	75 316

Etablissements de crédit	Autres	Total
18 894	56 419	75 316

— Revenus des titres à revenu variable :

(En millione d'Euros)		31/12/23			31/12/24	
(En milliers d'Euros)	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Quote-part de résultat	50 237		50 237	70 042		70 042
Dividendes	3 770		3 770	6 373		6 373
Total	54 007		54 007	76 414		76 414

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation, de placement et assimilés :

— Portefeuille de négociation :

(En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Titres de transaction		
Plus-values de cession	459	5 089
Moins-values de cession	-638	-19
Réévaluation marché primaire	13 906	10 013
Total	13 727	15 083
Opérations de change	21 048	9 421
Opérations sur instruments financiers isolés	3 790	1 676
Total	38 565	26 180

— Portefeuille de placement et assimilés :

(En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Titres de placement		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Net		
Dotations		
Reprises	74	41
Net	74	41
Total Titres de placement	74	41
Frais d'acquisitions		
Total	74	41

Note 2.2. Opérations sur les instruments financiers à terme.

Principes comptables. — Les opérations sur instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclues dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan. Ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

— **Opérations de couverture**: Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concement des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en Produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation*, de placement et assimilés dans la rubrique Résultat sur instruments financiers à terme.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés dans la rubrique Résultat sur instruments financiers à terme.

— **Opérations de marché:** Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument.

Ventilation du notionnel par nature :

— Au titre de micro-couverture :

(En millions d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Swaps	59	50
Capitaux	0	0

- En position isolée:

(En millions d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Swaps	5	0
Capitaux		

Note 2.3. Prêts et créances.

Principes comptables:

— Encours sains: Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'en semble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'en cours de ce crédit.

—Créances restructurées: Les créances restructurées au sens du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel.

Cette décote est inscrite, au résultat, en coût durisque et, au bilan, en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée peut-être reclassée en encours sains lorsque les nouvelles échéances sont respectées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

— Encours douteux: Les créances pour lesquelles au moins une échéance est impayée depuis plus de 10 jours et moins de trois ou six mois sont qualifiées d'impayées.

Les créances douteuses sont constituées de l'en semble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

— Encours douteux compromis: Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, les concours à durée in déterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de g aranties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en en cours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres en cours et en gagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

- Effets de commerce : Les effets de commerce, remis par la clientèle, et en cours de recouvrement, sont classés avec les créances à vue sur établissements de crédit.
- Opérations de crédit-bail: Dans les comptes sociaux, les opérations de crédit-bail, sont considérées comme des immobilisations amorties suivant les taux de droit commun, selon le taux d'amortissement à la durée normale d'utilisation, et non pas suivant la durée du contrat.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque pour un contrat, l'encours financier est inférieur à la valeur comptable nette.

L'immo bilisation est comptabilisée au coût d'acquisition déterminé à partir du prix d'achat, des frais accessoires, correspondant aux charges liées à l'acquisition du bien pour sa mise en service.

 $Les\ loyers\ sont\ en registrés\ en\ produits\ d'exploitation\ bancaire, le\ produit\ de\ chaque\ loyer\ est\ étal\ é\ sur\ la\ p\'eriode\ qu'il\ co\ uvre.$

— Opérations libellées en devises : Les créances, dettes et en gagements libellés en devises sont évalués aux cours de change officiels à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, résultant des opérations de conversion, sont portés au compte de résultat.

— TLTRO : R&CO MM a remboursé la totalité de son prêt TLTRO au cours de 2024 et présente un solde net à néant au 31 décembre 2024.

Le total des charges d'intérêts à payer au 31 décembre 2024 s'élève à 3 966 milliers d'euros.

— Créances sur les établissements de crédit : Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle. Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque en couru est constituée pour chacune d'elles.

— Prêt en vers les établissements de crédit :

(En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Comptes ordinaires débiteurs	90 022	79 376
Comptes et prêts à vue	51 392	14 985
Comptes et prêts à terme	797 665	800 086
Titres reçus en pension à terme	375 000	573 128
Titres reçus en pension à vue	118 683	196 851
Créances rattachées	1 128	1 153
Total	1 433 891	1 665 580

- Dettes envers les établissements de crédit :

(En milliers d'Euros)		31/12/24
Comptes ordinaires	554 986	1 054 720
Comptes et emprunts à terme	2 429 439	2 121 499
Dettes rattachées	18 275	13 936
Total	3 002 701	3 190 156

— Opérations avec la clientèle :

(En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Comptes Ordinaires débiteurs	1 046 571	1 233 653
Prêts consentis à la clientèle	1 139 152	1 118 970
Créances commerciales	0	0
Créances douteuses	32 299	28 991
Total	2 218 022	2 381 614
Dépréciation pour créances douteuses	-17 127	-15 757
Total	2 200 895	2 365 857

$\label{eq:continuous} -- Opérations avec la clientèle par secteur d'activité et par zone géographique :$

	Autres prêts clientèle privé	Lombard - Client privé	Prêts autres que clientèle privée	Prêts hypothécair es - clients privés	31/12/24
Activités de services administratifs et de soutien	37	2 147	40 270	33	42 487
Activités financières et d'assurance	7 170	374 962	205 558	9 899	597 589
Activités immobilières	29 870	286 012	1 921	96 134	387 054
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	42	157 570	4 199	1 054	162 865
Administration publique, en seignement					
Administration publique, sante	305	14 918	1 463	759	17 445
Agriculture, sylviculture et pêche	21	1 073	1 065		2 159
Arts, spectacles et activités récréatives	5	30	10		45
Autres activités de services					
Commerce de gros / détail, transports, hébergement, restauration	288	8 059	3 320	612	12 279
Construction		14 464	1 660	1 237	17 361
Hébergement et restauration	37	6 877	2 047	5 334	14 295
In dustrie man ufacturière			3 900		3 900
Industries extractives et autres					
Information et communication		651	4 490	138	5 279
Personnes physiques et autres	27 196	964 246	32 442	93 603	1 117 487
Production et distribution d'eau					
Transports et entreposage		80	900	389	1 369
Total	38 088	1 831 089	303 245	209 192	2 381 614

	Autres prêts clientèle privé	Lombard - Client privé	Prêts autres que clientèle privée	Prêts hypothécair es - clients privés	31/12/24
Amériques	2 112			555	2 667
Australie et Asie		140			140
Autres	24	4 217		123	4 364
Autres pays d'Europe	3 407	180 143	147 710	14 471	345 731
France	32 455	1 628 743	155 534	178 955	1 995 687
Royaume-Uni	70	17 800		15 090	32 960
Suisse	20	45			65
Total	38 088	1 831 088	303 244	209 194	2 381 614

— Dettes envers la clientèle :

(En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Comptes ordinaires créditeurs	3 259 519	3 318 340
Comptes à terme	1 816 534	1 784 404
Comptes à régime spéciaux	181 779	135 569
Comptes créditeurs dépôts de garantie	46 154	37 371
Pensions	48 589	77 311
Total	5 352 575	5 352 994

- Echéancier des emplois (en millions d'euros):

Concernant les opérations de crédit-bail, il s'agit de l'encours financier comptabilisé en hors bilan.

Durée	Inférieure ou égale à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Créances rattachées	Total
Créances sur Ets de crédit à vue	94					94
Créances sur Ets de crédit à terme	800		0,9		0	801
Titres reçus en pension à terme	374	200				574
Titres reçus en pension à vue	197				0	197
Total Ets crédit	1 465	200	0,9		0	1 666
Créances sur la clientèle à vue	184				1	185
Créances à terme	5	908	1 058	198	12	2 181
Total clientèle	189	908	1 058	198	13	2 366
Opération de crédit-bail			0,1			0,1

Les encours ci-dessus sont présentés hors créances douteuses.

- Echéancier des ressources (En millions d'euros) :

Durée	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Dettes rattachées	Total
Dettes envers les Ets de crédit	1 053	2 121			16	3 190
Total Ets crédit	1 053	2 121			16	3 190
Comptes à régime spécial	136				1	137
Dettes en vers la clientèle	3 348				8	3 356
Pensions	77					77
Compte à terme	721	1 010	14	12	26	1 783
Total clientèle	4 282	1 010	14	12	35	5 353

— Dettes représentées par un titre :

(En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
TCN	148 157	119 037
Total	148 157	119 037

Note 2.4. Produits et charges d'intérêts et de commissions.

Principes comptables:

— Intérêts et commissions bancaires : Les intérêts sont en registrés au compte de résultat prorata temporis. En revanche, les commissions sont en registrées pour l'essentiel, selon la date d'exigibilité et la date d'en caissement.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument fin ancier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif fin ancier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Les commissions qui rémun èrent un service continu, sont établies prorata temporis sur la durée de la prestation rendue, celles qui concement les commissions et frais liés à l'octroi des crédits sont traitées conformément au règlement de l'ANC 2014-07.

- Intérêts et produits assimilés :

(En millione d'Euros)	31/12/23			31/12/24		
(En milliers d'Euros)	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Op érations interbancaires	142 885	91 281	51 604	178 620	127 757	50 862
Opérations avec la clientèle	84 461	79 904	4 557	86 795	108 092	-21 297
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	32 040	5 214	26 826	59 527	1 673	57 854
Produits et dettes représentées par un titre		4 854	-4 854		4 926	-4 926
Emprunts subordonnés		245	-245			
Total	259 385	181 497	77 888	324 942	242 448	82 494

— Opérations de location financement :

(En milliers d'Euros)	31/12/23 31/12/24					
(Lit illilliers d Edios)	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location financement	278		278	126		126
Total	278		278	126		126

— Ventilation des commissions nettes :

Produits (En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Opérations effectuées avec des établissements de crédit et la clientèle	3 525	3 393
Op érations sur titres	31 372	35 287
Op érations de change	220	219
Droit de garde	8 755	9 010
Commissions sur assurance vie	26 927	28 790
Commissions sur produits structurés	603	111
Commissions sur contrat de liquidités	3 721	3 301
Commissions sur conseil et assistance	1 424	1 763
Commissions sur opérations de hors bilan	1 190	1 459
Commissions de gestion	48 699	57 528
Commissions de placement	11 655	11 720
Autres	7 185	6 683
Total	145 276	159 264

Charges (En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Op érations sur titres	3 026	2 773
Commissions sur opérations de hors bilan	333	501
Commissions de placement	57	69
Frais de conservation	3 935	5 040
Autres	3 843	3 615
Total	11 194	11 998
Commissions nettes	134 083	147 266

Note 2.5. Dépréciations et provisions. :

Principes comptables:

— Dépréciation d'actifs: Les créances douteuses sont prises en compte pour la détermination des provisions constituées par dotation au compte de résultat lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, partiel ou total, apparaît.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes qui s'appuie sur des indicateurs de risque fondés sur une expertise historique, ajustée si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Les intérêts sur les crédits sont comptabilisés en compte de résultat jusqu'à leur entrée dans une procédure contentieuse. Les intérêts sur créances douteuses ou impayées font également l'objet d'une provision qui vient en diminution de ces mêmes intérêts.

Le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant des dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts en registrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exerci ce, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument.

Dépréciation des titres :

Titres de placement:

- Actions et autres titres à revenu variable : À la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.
- Obligations et autres titres à revenu fixe : À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés du compte de résultat.
- Titres d'investissement : A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique Gains nets sur actifs immobilisés du compte de résultat.

— Titres de participation et parts dans les entreprises liées : À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité, représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir comptetenu de son objectif de détention.

Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois demiers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique Gains nets sur actifs immobilisés.

Coût du risque

La chargenette de l'exercice, au titre des risques de non-recouvrement, est comprise dans la ligne "Coût du risque".

Cette charge est constituée par les créances irrécupérables non couvertes par des provisions, par des dotations aux comptes de provisions, diminuées des reprises devenues sans objet (par suite de l'amélioration constatée dans la situation des débiteurs) et des récupérations sur créances antérieurement amorties. Le calcul des provisions s'effectue dans le respect du règlement de l'ANC 2014-07. Les reprises de provisions dues à l'effet actuariel sont en registrées en intérêts.

No us maintenons systématiquement un examen an alytique des créances déclassées

Au 31 décembre 2024, nous avons un en cours d'environ 51 prêts garantis par l'Etat pour un montant total de 6,9 millions d'euros en France.

Dépréciations sur créances (En milliers d'Euros)	01/01/24	Dotations	Reprises	Diff de Changes	31/12/24
Dépréciation clientèle	17 127	3 058	-4 429		15 756
Impayés crédit-bail	195		-95		100
Hors bilan	169	51			220
Provisions collectives	50	14			64
Total	17 541	3 123	-4 524		16 140

Coût du risque (En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Dotations aux provisions sur créances douteuses	-3 088	-3 167
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	-425	-186
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	-819	-909
Reprises de provisions sur créances douteuses	4 396	3 677
Reprises de provisions utilisées	819	909
Récupération sur créances amorties	341	103
Reprise provision collective	84	
Dotation de provision collective		-15
Total	1 308	412

Provisions (En milliers d'Euros)	01/01/2024	Dotation	Reprises	31/12/24
Autres provisions pour risques	169	110	(59)	220
Provisions pour litiges	2 157	1 196	(616)	2 737
Provisions pour médaille du travail	1 784	67	(49)	1 851
Provisions collectives	50			64
Total	4 159	1 373	(723)	4 872

R&CO MM est soumise à un cadre juridique et réglementaire étendu. Dans ce contexte juridique complexe, R&CO MM peut être impliquée dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives et pén ales.

La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante de la Banque. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges, des procédures réglementaires et des actes impliquant R&CO MM, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé, ou est indéterminé, ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent.

Lors de la préparation de ses états financiers, R&CO MM procède à l'estimation des conséquences des procédures légales, réglementaires ou d'arbitrage dans lesquelles elle est impliquée. Une provision est en registrée lorsque des pertes liées à ces procédures deviennent probables et que leur montant peut être estimé de manière fiable.

Pour évaluer les probabilités de pertes et le montant de ces dernières, et ainsi déterminer le montant des provisions pour litiges à comptabiliser, le recours à des estimations est important. La Direction réalise ces estimations en exerçant son jugement et en prenant en considération toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes.

Aucun e provision sur les produits d'épargne à taux ad ministrés n'a été en registrée compte tenu du faible volume de ces produits.

Les dépréciations sur groupe d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

Note 3. - Autres activités

Note 3.1. Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation :

Autres actifs (En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Instruments conditionnels achetés	8	
Dépôts et cautionnements	26 376	7 814
Comptes de règlement opérations sur titres	121 635	46 766
Stocks	7	7
Débiteurs divers	4 682	5 298
Clients divers	2 374	2 291
Autres:	8 785	5 881
Dont TVA:	1 515	1 201
Dont Prélèvement libératoire :	7 189	4 501
Dont avances:	2	81
Dont Acomptes fournisseurs:	79	98
Total	163 869	68 057

Comptes de régularisation (En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Comptes d'encaissement	750	471
Compte d'ajustement sur devises	0	26 485
Charges constatées d'avance	578	604
Produits à recevoir	27 949	29 572
Comptes de régularisation divers	573	872
Total	29 851	58 004

Autres Passifs (En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Comptes de règlement opérations sur titres	88 504	113 184
Dépôts de garantie	5 150	26 170
Prélèvements sociaux et fiscaux	75 921	102 880
Taxe sur la valeur ajoutée	6 752	4 011
Fournisseurs	1 067	1 769
Créditeurs divers	301	487
Total	177 695	248 500

Comptes de régularisation (En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
In disponibles sur recouvrement	5 861	5 841
Compte d'ajustement sur devises - passif	15 181	
Produits constatés d'avance	1 353	1 341
Charges à payer	19 800	22 659
Divers	1 682	3 221
Total	43 877	33 062

Note 3.2. Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

[—] Autres produits d'exploitation bancaire : Les produits d'exploitation bancaire sont composés principalement de la refacturation d'une prestation de service à Rothschild & Co Continuation Limited pour 1 024 K€ et des refacturations de prestations administratives et de loyers pour 717 K€.

[—] Charges d'exploitation ban caire : Les charges d'exploitation bancaire correspondent à diverses charges. Une charge de quotepart faite en commun pour le GIE UGP (Union de Garantie et de Placement) pour 135 K€.

Note 4. - charges et avantages du personnel.

Principes comptables:

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- Les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés
- Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière;
- Les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps;
- Les indemnités de fin de contrat de travail.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en Frais de personnel lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

(En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Frais de personnel	140 235	154 247
Impôts et taxes	10 904	9 204
Services extérieurs	49 583	49 033
Amortissement et provisions	3 801	4 328
Total	204 524	216 811

(En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Salaires et traitements	84 226	89 724
Charges et taxes assises sur salaires	47 341	52 273
Intéressement et participation	9 194	11 508
Provision (médaille du travail, risque social)	-526	742
Total	140 235	154 247

- Effectifs :

Effectif moyen (France)	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Lifectii illoyeli (France)	2023	2023	2023	2024	2024	2024
Cadres	306	329	635	320	337	656
Non cadres	53	89	142	49	75	124
Total France	359	418	777	369	411	780

Effectif moven (Polaigue)	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Effectif moyen (Belgique)	2023	2023	2023	2024	2024	2024
Cadres	5	2	7	5	2	7
Non cadres	20	22	42	24	23	47
Total belgique	25	24	49	29	25	54
Total effectif	384	442	826	398	436	834

[—] Engagements de retraites: Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes obligatoires sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels le groupe et les salariés versent régulièrement des cotisations. Celles-ci sont comptabilisées sur l'exercice au titre duquel elles sont dues.

La Banque Rothschild & Co Martin Maurel SA verse aux employés partant en retraite une indemnité calculée en fonction du salaire et de l'ancienneté dans la Banque.

La Banque a souscrit auprès d'AG2R la mondiale des contrats d'assurance sur ce risque. Elle verse à cet effet des primes dont le montant total est égal à son en gagement actualisé.

Le calcul des indemnités de fin de carrière est effectué par un actuaire indépendant.

Note 5. - Impôts.

- Impôt sur les bénéfices:

(En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Résultat ordinaire courant de source française	14 485	28 950
Charge fiscale imputée à l'exercice	14 515	29 200
Charge fiscale imputée aux exercices antérieurs	-31	-250
Résultat ordinaire courant de source Belge	1 866	1 254
Charge fiscale imputée à l'exercice	1 685	1 101
Charge fiscale imputée aux exercices antérieurs	181	153
Total	16 351	30 204

Note 6. - Capitaux propres.

Le capital de Rothschild & Co Martin Maurel SA est composé de 1 764 593 parts d'une valeur nominale de 23 euros.

(En milliers d'Euros)	31/12/23	31/12/24
Capital	40 586	40 586
Réserves	281 569	322 979
Prime de fusion et d'émission	281 040	281 040
Réserve légale		4 059
Autreréserve	528	41 939
Report à nouveau	8 405	18 409
Résultat	128 380	87 230

Variation des Capitaux Propres	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Capitaux Propres au 31/12/23	40 586	281 040	528	8 405	128 380	458 940
Affectation du Résultat de l'exercice 2023			45 469	10 003	-55 472	
Distribution de Résultat					-72 908	-72 908
Résultat de l'exercice 2024					87 230	87 230
Capitaux Propres au 31/12/24	40 586	281 040	45 997	18 409	87 230	473 262

Note 7. - Autres informations.

Note 7.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.

Principes comptables:

Elles sont traitées conformément au règlement de l'ANC 2014-07.

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est dédui te de sa base amortissable.

Le Groupe Rothschild & Co Martin Maurel SA ne pratique pas de décomposition de ses immobilisations, cette décomposition n'étant pas matérielle eu égard aux montants et aux types d'actifs concemés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation, qui ont été estimées dans les fourchettes suivantes.

Nature des immobilisations	Durée d'utilité
Agencements, installations	7 à 10 ans
Matériels informatiques et lo giciels	1 à 7 ans
Matériels de bureau	4 à 7 ans
Immeuble	20 à 50 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériels de transport	3 à 5 ans

Des tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont réalisés à chaque clôture pour déterminer si elles doivent être dépréciées. Le test consiste à vérifier que la valeur globale du fonds de commerce de la banque Privée reste supérieure à la survaleur dégagée lors de son acquisition.

— Gains ou pertes sur actifs immobilises :

(En milliers d'euros)	31/12/23	31/12/24
Valeur nette Immobilisations Corp / Incorp.	-62	-493
Prix cession Immobilisations Corp / Incorp.	305	180
Provision sur immobilisations financières	-61	-15
Reprise sur immobilisations financières	41 411	1 020
Total	41 592	692

- Immobilisations (hors crédit-bail) (En milliers d'euros) :

Immobilisations brutes	01/01/24	Acquisitions	Cessions	Autres	31/12/24
Immobilisations corporelles					
Terrains	895				895
Constructions	4 390				4 390
Agencements, installations	13 616	2 100	-1 062		14 654
Matériel informatique et micro-informatique	522	56	-309		269
Matériel et mobilier de bureau	1 347	554	-322		1 578
Matériel de transport	1 948	1 051	-481		2 518
Parts dans les SCI	4 532				4 532
Œuvres d'art	42				42
Acomptes sur immobilisations	170	69	-170		69
Total immobilisations corporelles	27 463	3 829	-2 343		28 949
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	16 557	3 120	-142		19 535
Clientèle	49 309				49 309
Autres immobilisation in corporelles	13 416				13 416
Immobilisations en cours	-0	52			52
Total Immobilisations incorporelles	79 282	3 172	-142		82 312

Amortissements	31/12/23	Dotations	Reprises	Autres	31/12/24
Immobilisations corporelles					
Constructions	-1 431	-92			-1 523
Agencements, installations	-8 918	-1 057	661		-9314
Matériel informatique et micro-informatique	-481	-27	309		-199
Matériel et mobilier de bureau	-1 083	-80	242		-921
Matériel de transport	-1 206	-423	457		-1 172
Total immobilisations corporelles	-13119	-1 678	1 668		-13 129
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	-12 653	-2 649	134		-15 168
Clientèle	-33				-33
Total Immobilisations incorporelles	-12 686	-2 649	134		-15 201

Note 7.2. Tableau des filiales et participations :

(En milliers d'Euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Part de Capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Données relatives au dernier exercice écoulé et clos : Chiffre d'affaires	Données relatives au dernier exercice écoulé et clos : Résultat	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
A/Renseigneme nts détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous								
1/ Filiales à plus de 50% de détention								
Rothschild & Co Wealth Management Monaco	9 000	16 488	100,00%	18 897	18 897	27 468	2 024	1
11 Bd des Moulins BP175 MC 98003 Monaco Cedex								
Aix Rabelais	60	13	100,00%	171	73	12 000	-5	
29 avenue de Messine Paris 8ème 75008								
Rothschild & Co Asset Management Europe	1 818	110 915	98,99%	29 340	29 340	251 618	81 574	
29 avenue de Messine Paris 8ème 75008								
Montaigne Rabelais	65	56 871	100,00%	8 232	8 232		6 142	3 877
3 rue de Messine Paris 8ème 75008	65	30 071	100,0076	0 232	0 232		0 142	3 011
Gie Rothschild & Cie	100		100,00%	100	100	86 232		
3 rue de Messine Paris 8ème 75008								
Wargny BBR	830	3 681	100,00%	16 562	16 562	7 036	1 411	235
4 avenue Hoche 75008 Paris R&co								
Investments France	40	-15	100,00%	82	13		-15	
29 avenue de Messine Paris 8ème 75008								
2/ Participations de 10% à 50% 3/ Autre				2 101	2 101			
B/ Renseignement s globaux concernant les autres filiales ou				2.00	2101			
participations a) Filiales								
françaises (ensemble) b) Filiales								
étrangères (ensemble) 2/ Participations								
non reprises au § A								
a) Dans des Sociétés françaises (ensemble)								
b) Dans des Sociétés étrangères (ensemble)								

Note 7.3. Hors Bilan:

Engagements	2023	2024
Engagements donnés		
Engagements de financement		
En gagements d'ordre d'établissements de crédit		
En gagements d'ordre de la clientèle	921 921	913 017
En gagements de garantie		
Garantie d'ordre de la clientèle	93 738	96 702
En gagements d'ordre d'établissement de crédit		
Engagements reçus		
Engagements de financement		
En gagements reçus d'établis sements de crédit	401 412	542 597
En gagements reçus d'entreprises d'assurance et de capitalisation	155	133
Engagements de garantie		
En gagements reçus d'établis sements de crédit	27 131	66 440
Operations en devises		
Op érations de change au comptant	310 589	119 524
Op érations de change à terme	116 003	2 440 781
Devises à livrer	4 600	559 697
Devises à recevoir	111 403	1 881 084

Note 7.4. Tableau des 5 derniers exercices :

Exercice clos le 31/12/2024	2020	2021	2022	2023	2024
Capital social	35 043	35 043	40 586	40 586	40 586
Nombre de parts émises	1 523 630	1 523 630	1 764 593	1 764 593	1 764 593
Nombre maximal departs futures à créer par conversion d'emprunt participatif					
Opérations et résultats de l'exercice (En milliers d'euros)					
Produit brut d'exploitation ban caire	268 480	344 292	274 558	499 122	587 731
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	87 332	158 662	78 502	155 108	132 675
Impôts sur les bénéfices	2 117	2 900	1 689	16 351	30 204
Participation des salariés	6 750	10 608	10 242	9 195	11 508
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	78 796	146 977	65 747	128 380	87 230
Résultat distribué	78 774	146 910	65 672	82 895	72 908
Résultat des opérations réduit à une seule part (en euros)					
Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	51,50	95,27	37,73	73,42	51,55
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	51,72	96,47	37,26	72,75	49,43
Dividenden et attribué à chaque part	21,00	34,00	19,00	15,36	38,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	750	765	759	826	836
Montant de la masse salariale de l'exercice	59 460	63 769	68 912	84 142	89 636
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	34 335	37 241	38 961	47 342	52 332

Note 7.5 Autres informations

Rémunération des organes de gestion et de direction.
La rémunération allouée au titre de l'exercice 2024 est de 208 milliers d'euros aux membres du Conseil d'administration de Rothschild & Co Martin Maurel SA.

Implantation dans les états ou territoire non coopératifs.

En 2024, Rothschild & Co Martin Maurel SA ne détenait, directement ou indirectement, aucune implantation en activité dans les Etats et territoires non coopératifs, tels que définis par l'arrêté ministériel du 6 janvier 2020 (publié au JO du 7 janvier 2020)

Publication relative aux comptes bancaires inactifs.

Les articles L. 312-19 et L. 312-20 du Code monétaire et financier issus de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Sur l'année 2024, aucun dépôt de fonds a été réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations. A fin décembre 2024, 29 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant total estimé à 187 286,25 euros.

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

(Exercice clos le 31 décembre 2024.)

À l'Assemblée Générale de la société Rothschild & Co Martin Maurel S.A.,

Opinion. — En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Rothschild & Co Martin Maurel S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-des sus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration.

Fondement de l'opinion :

— **Référentiel d'audit :** No us avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

— *Indépendance*: Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations. — En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur en semble et de la formation de notre opinion exprimée ci -avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciations individuelles des prêts et créances douteuses sur la clientèle.

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, la banque Rothschild & Co Martin Maurel S.A. en registre des prêts et créances sur la clientèle pour un montant net de 2 365,9 millions d'euros, et constate des dépréciations pour créances douteuses pour un montant de 15,8 millions d'euros.

Les prêts et créances à la clientèle sont comptabilisés à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, en tenant compte des indications objectives de pertes de valeur et de leur incidence sur les flux de trésorerie futurs attendus via l'en registrement d'une dépréciation. Lorsqu'une telle perte individuelle a été en courue, le montant de la dépréciation est mesuré par différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus ten ant compte de la valeur des garanties.

La métho dologie et les hypothèses adoptées pour évaluer à la fois le montant et l'occurrence des flux de trésorerie futurs attendus nécessitent l'exercice du jugement de la direction de la banque. Pour ce motif, et eu égard à l'importance relative de ces financements dans le bilan de la banque, nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations individuelles des créances douteuses sur la clientèle est un point clé de l'audit des comptes annuels.

Les informations sur les dépréciations des prêts et créances sur la clientèle sont présentées en notes 2.3 « Prêts et créances » et 2.5 « Dépréciations et provisions » de l'Annexe aux comptes annuels.

Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la Direction pour identifier les créances douteuses et évaluer le montant des dépréciations in dividuelles enregistrées. Pour ce faire, nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la banque pourévaluer ces dépréciations;

- conduit des entretiens avec les personnes en charge du suivi des risques et du recouvrementdes créances douteuses
- testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces procédures;
- apprécié la conformité des règles de déclassement en douteux et vérifié leur application.

Nous avons également mis en oeuvre des procédures substantives, afin d'apprécier la qualité et la pertinence des données et des hypothèses retenues par la Direction pour calculer le montant des dépréciations individuelles sur les dossiers de crédit présentant un risque avéré de non-recouvrement. Nous avons :

- testé, sur la base d'un échantillon de dossiers douteux, les données et les hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination des flux futurs estimés;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs de dépréciation.

Enfin, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes 2.3 et 2.5 de l'Annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires.

— **Désignation des commissaires aux comptes :** Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rothschild & Co par l'assemblée générale du 29 septembre 2005 pour le cabinet KPMG S.A. et celle du 25 septembre 2003 pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG S.A. était dans la 20ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la 22ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles -ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité

Il incombe au Conseil d'Administration de suivre le processus d'élaboration de l'information fin ancière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et fin ancière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre so ciété.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier:
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Rapport au Conseil d'Administration: Nous remettons au Conseil d'Administration un rapport qui présente notamment l'éten due des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et fin ancière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes an nuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense et Paris, le 11 mars 2025 Les Commissaires aux comptes :

KPMG S.A:

Jean-François Dandé ; Associé, Cailliaud Dedouit et Associés : Jean-Jacques Dedouit ;

Associé.

B. — Etats consolidé.

I. — Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2024.

	(En milliers d'Euros)	Notes	31/12/24	31/12/23
+	Intérêts et produits assimilés	1	311 204	256 991
	Intérêts et charges assimilées	1	-237 641	-171 986
+/-	Produits d'intérêts nets sur les autres instruments financiers	1	14 467	11 516
	Produit net d'intérêt		88 030	96 521
+	Commissions (produits)	2	415 438	346 962
	Commissions (charges)	2	-84 947	-64 698
+/-	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3	27 111	24 630
+/-	Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	2 688	3 583
+/-	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		1	1
+	Produits des autres activités		133	101
	Charges des autres activités		-600	-419
	Produit net bancaire		447 854	406 681
	Charges de personnel	5	-201 875	-182 852
	Autres charges d'exploitation	5	-89 628	-85 493
	Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	6	-25 151	-22 416
	Résultat brut d'exploitation		131 200	115 920
+/-	Coût du risque	7	474	1 735
	Résultat d'exploitation		131 674	117 654
+/-	Gains ou pertes nets sur autres actifs	8	-9	187
	Résultat avant impôt		131 665	117 841
	Impôt sur les bénéfices	9	-32 891	-17 741
	Résultat net consolidé		98 774	100 100
	Participations ne donnant pas le contrôle	27	11 000	8 130
	Résultat net - part du groupe		87 774	91 970

II. — État du résultat global au 31 décembre 2024.

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Résultat net consolidé	98 774	100 100
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Écarts de conversion	-1	-2
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Total des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-1	-2
Total des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1	-2
Résultat global	98 773	100 098
Dont part du Groupe	87 773	91 968
Dont participations ne donnant pas le contrôle	11 000	8 130

vendredi 9 mai 2025

III. — Bilan consolidé au 31 décembre 2024.

Actif	Notes	31/12/24	31/12/23
Caisse, banques centrales	28	2 880 017	3 303 584
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10	417 649	315 828
Instruments dérivés de couverture	11	2 626	3 657
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	12	106	106
Titres au coût amorti	13	1 784 876	1 578 261
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14	1 685 497	1 453 174
Prêts et créances sur la clientèle	15	2 401 607	2 264 564
Actifs d'impôts courants		1 015	37
Actifs d'impôts différés	26	679	611
Comptes de régularisation et actifs divers	16	158 452	237 709
Immobilisations corporelles	18	29 438	30 109
Immobilisations incorporelles	19	15 541	15 565
Droit d'utilisation sur l'actif loué	17	33 050	38 428
Écarts d'acquisition	20	44 240	44 240
Total des actifs		9 454 793	9 285 873

Passif	Notes	31/12/24	31/12/23
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10	8 956	28 097
Dettes envers les établissements de crédit	21	48 414	143 660
Dettes envers la clientèle	22	8 353 533	8 136 625
Dettes représentées par un titre		119 038	148 157
Passifs d'impôts courants		10 815	4 491
Passifs d'impôts différés	26	668	516
Dettes de loyers	17	35 195	41 645
Comptes de régularisation et passifs divers	23	342 494	266 866
Provisions	24	8 818	7 542
Total dettes		8 927 931	8 777 599
Capitaux propres		526 861	508 272
Capitaux propres – part du Groupe		517 342	502 152
Capital		40 586	40 586
Primes liées au capital		281 040	281 040
Réserves consolidées		107 898	88 510
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		45	46
Résultat net – part du Groupe		87 774	91 970
Participations ne donnant pas le contrôle	27	9 518	6 120
Total des passifs		9 454 793	9 285 873

IV. — Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2024.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)						
(En milliers d'Euros)	Capital et réserves liées (1)	Réserves consolidées (3)	Réserves de conversion	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2023	321 626	151 023	537		473 186	576	473 762
Impact de l'élimination des titres auto détenus		-1			-1		-1
Dividendes		-63 293			-63 293	-2 030	-65 323
Résultat net pour l'exercice		91 970			91 970	8 130	100 100
Écarts de conversion			-2		-2		-2
Autres variations		475	-487		-12		-12
Capitaux propres au 31 décembre 2023	321 626	180 480	46		502 152	6 120	508 272
Capitaux propres au 1er janvier 2024	321 626	180 480	46		502 152	6 120	508 272
Impact de l'élimination des titres auto détenus							
Dividendes (2)		-72 909			-72 909	-7 601	-80 510
Augmentation de capital							
Effet des changements de périmètre de consolidation		116			116		116
Résultat net pour l'exercice		87 774			87 774	11 000	98 774
Écarts de conversion			-1		-1		-1
Autres variations		210			210		210
Capitaux propres au 31 décembre 2024	321 626	195 671	45		517 342	9 519	526 861

⁽¹⁾ Le capital et les réserves liées au 31 décembre 2024 sont composés du capital pour 40,6 millions d'euros et des primes liées au capital pour 281 millions d'euros. Conformément aux normes IFRS, la prime d'émission comprend les frais engagés lors de l'émission du capital social.

(2) Les dividendes comprennent 44,3 millions d'euros de dividendes versés aux commandités et 1,4 millions d'euros de dividendes versés aux commanditaires. Les dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle sont analysés en note 27.

(3) Les réserves consolidées sont composées des réserves augmentées du résultat net – part du Groupe

V. — Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2024.

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Résultat avant impôt (I)	131 665	117 841
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	11 153	9 945
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	922	-1 749
Amortissement et dépréciation des actifs ROU et intérêts sur les passifs de location	78 900	68 297
Autres éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt		-56
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		
(II)	90 975	76 437
(Réalisation)/remboursement net des prêts et créances sur la clientèle	-135 433	275 830
Flux de trésorerie (placés)/reçus liés aux opérations avec les établissements de crédit	-326 067	-891 803
Augmentation/(diminution) nette des dettes envers la clientèle	216 908	2 028 940
Émission/(remboursement) de dettes représentées par un titre	-29 119	46 400
(Achats)/ventes nets d'actifs financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de liquidité	-101 821	99 560
(Achats)/ventes nets d'actifs financiers au coût amorti détenus à des fins de liquidité	-206 723	-279 011
Comptes de règlements sur opérations sur titres et autres mouvements liés aux activités de trésorerie	122 024	-73 750
Flux nets de trésorerie liés aux activités de trésorerie	-324 798	930 336
(Augmentation)/diminution nette du fonds de roulement	-65 221	-64 848
Impôts versés	-27 461	-14 252
Flux nets de trésorerie liés aux autres activités opérationnelles	-92 682	-79 100
(Augmentation)/diminution nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (III)	-552 913	1 127 066
Total des flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles et de trésorerie (A) = (I) + (II) + (III)	-330 273	1 321 345
Achat d'investissements		111
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	-10 458	-7 566
Flux de trésorerie investis	-10 458	-7 455
Flux de trésorerie reçus de filiales, d'entreprises associées et des participations à long terme		
Flux de trésorerie reçus		
Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-10 458	-7 455
Dividendes versés aux actionnaires	-72 909	-63 245
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (note 27)	-7 601	-2 030
(Acquisition)/vente de titres auto détenus et d'intérêts minoritaires		-557
Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-80 510	-65 832
Effet de la variation des taux de change et autres mouvements sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)	-823	47 930
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	-422 065	1 295 987
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (note 28)	3 556 623	2 260 637
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (note 28)	3 134 558	3 556 623
Variation de la trésorerie nette	-422 065	1 295 987

VI. — Annexes aux comptes consolidés.

1. Introduction.

Chers actionnaires,

Nous vous rappelons que nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et d'en décider l'affectation des résultats.

1.1. Environnement économique et financier. — Après avoir atteint un pic à 9,1% en juin 2022 aux Etats-Unis, et à 10,6% en zone euro en octobre 2022, le très fort resserrement monétaire engagé depuis par les banques centrales aura provoqué un rapide retour de l'inflation vers un niveau proche de l'objectif de 2% de la Banque centrale européenne (BCE) à 2,4%, et de la Réserve fédérale américaine (Fed) à 2,9% fin 2024.

Ce retour à « la normale » aura ainsi permis à la BCE de réduire quatre fois ses taux directeurs de 25 pb à partir de juin 2024 pour les ramener à 3% après un point haut situé à 4%. La BCE anticipe ainsi une poursuite de la baisse de l'inflation avec des prévisions de 2,1% en 2025 et 1,9% en 2026, en considérant que malgré l'assouplissement des conditions de financement, la politique monétaire reste restrictive et que la reprise économique devrait être plus lente qu'attendue auparavant, avec une croissance de 0,7% en 2024, 1,1% en 2025 et 1,4% en 2026. Elle souligne également que les tensions salariales reculent et vont reculer rapidement, ne représentant pas un risque pour l'inflation à mo yen terme.

Dans le même temps, la Fed anticipe une croissance du PIB américain pour 2025 de 2,1% (contre 2,8% en 2024%) et 2,0% en 2026, alors qu'elle voit l'inflation se situer pour 2025 à 2,5% contre 2,9% en 2024 et 2,1% en 2026. La banque centrale américaine est donc maintenant plus proche d'une politique monétaire « neutre » après avoir abaissé également à quatre reprises ses taux directeurs en 2024, soit 1% au total pour les situer à 4,25% fin 2024.

M. J. Powell, son président, indique cependant que l'année 2025 marquera un changement important dans le rythme et l'ampleur des baisses des taux car la croissance reste solide, le marché du travail, reste également résilient, et l'inflation devrait revenir vers l'objectif de la banque centrale mais plus lentement que précédemment anticipé, justifiant une plus grande « prudence » dans les mouvements de taux à venir.

Dans ce contexte d'assouplissement monétaire, l'Ester, principal taux de référence en zone euro, s'est affiché en moyenne à 3,64% en 2024 (3,21% en 2023), pour atteindre 2,90% en fin d'année contre 3,91% début 2024, tandis que le taux Euribor 3 mois moyen se situe à 3,46%, même niveau qu'en 2023 (3,43%), pour terminer l'année à 2,51%. Son équivalent américain le SOFR aura affiché une moyenne de 5,15% en 2024 pour se situer juste en dessous de 4,40% fin 2024.

Ainsi, malgré le mouvement d'assouplissement monétaire engagé par la BCE, les taux à 10 ans de l'emprunt d'Etat français ont nettement augmenté en 2024 de 2,56% à 3,20%, pénalisés principalement par la situation politique particulière en France suite à la dissolution de l'Assemblée nationale. Dans le même temps, les taux Bund à dix ans allemands progressent également, mais de 0,35%, de 2,02% à 2,37%, principalement en fin d'année, les craintes d'un retour de l'inflation suite à l'élection de D.

Trump aux Etats-Unis ayant refait surface. De fait, mouvement identique pour les taux à 10 ans des TNotes américains en 2024, qui, après avoir reculé jusqu'à 3,60% mi-septembre ont repris le chemin de la hausse pour terminer l'année en progression de 0,65% sur un niveau de 4,55%.

Sur le marché des changes, l'année 2024 aura été marquée par la très forte appréciation du dollar US contre l'ensemble des principales devises mondiales. Il affiche ainsi un gain de plus de 6% face à l'euro (1,1040 début 2024 à 1,0350 en fin d'année), 11% contre le ven japonais, 7,9% contre franc suisse, et 1,7% contre la livre anglaise.

Après avoir nettement progressé au cours de l'année jusqu'à 91 \$ le baril, le prix du pétrole « Brent » aura finalement terminé l'année 2024 sur une relative stabilité aux alentours de 75 \$ le baril.

Concemant les marchés actions, l'année 2024 aura été aussi faste que l'année 2023 sur l'en semble des zones géographiques, hormis pour le CAC 40 en baisse de 2,2%, grâce notamment aux valeurs technologiques américaines. Le Nasdaq, porté par NVidia, a ainsi progressé de 28,6%, le S&P500 de 23,3%, l'indice allemand XETRA Dax augmente de 18,9% et l'indice européen Eurostoxx 50 de 8,3%.

En Asie, no tamment au Japon, l'indice Nikkei 225 affiche +19,2% en devise locale, tandis que l'indice chinois Shangai CSI 300 progresse également de 14,7%, après trois années consécutives de recul.

1.2. Résultats consolidés.

Les comptes consolidés 2024 sont présentés selon le référentiel IFRS.

Le périmètre de consolidation est le suivant :

Par intégration globale, toutes les filiales contrôlées par la Société, soit :

- Rothschild & Co Asset Management SCS;
- Montaigne Rabelais SAS;
- Aix-Rabelais SAS;
- Wargny BBR SA;
- Courtage Etoile SNC;
- SCI du 20 rue Grignan;
- SCI Prado Marveyre;
- SCI du 6 rue de la Bourse;
- Rothschild & Co Wealth Management Monaco (Monaco);
- Rothschild & Co Asset Management (Monaco);
- Rothschild & Co Investments France SAS;
- Rothschild & Co Wealth Management Belgium (Belgique);
- Rothschild & Co Asset Management Milan Branch;

Par intégration proportionnelle à 60%, le GIE Rothschild & Co.

Le résultat consolidé, part du Groupe R&Co MM atteint 87,7 millions d'euros, en diminution de 5% par rapport à l'exercice précédent. Le Produit Net Bancaire (« PNB ») s'élève à 447,8 millions d'euros, en augmentation de 10% par rapport à l'exercice précédent.

1.3. Principales filiales et participations.

Voici les informations essentielles sur les filiales.

- Rothschild & Co Asset Management SCS: cette structure, filiale de Rothschild & Co Martin Maurel regroupe les activités de gestion du Groupe. Son chiffre d'affaires a augmenté de 23% par rapport à 2023;
- Montaigne Rabelais SAS: cette filiale de Rothschild & Co Martin Maurel est une société de portefeuille. Elle détient des participations dans la société de gestion Wargny BBR SA et dans les sociétés en commandite simple suivantes dont elle est associée commanditaire: Rothschild & Co Asset Management, Rothschild & Cie, R&Co Immobilier, Transaction R&Co Immobilier et Rothschild & Co Immobilier;

- Wargny BBR SA: cette structure est une filiale de Montaigne Rabelais qui a pour activité la gestion de portefeuilles sous mandat. Elle est par ailleurs associée de la société de courtage Courtage Etoile SNC dont elle détient 99% des parts. Elle a réalisé un chiffre d'affaires qui a augmenté de 14% par rapport à 2023;
- Courtage Etoile SNC, détenue à 99% par Wargny BBR est une société de courtage. Son chiffre d'affaires est en baisse de 2% par rapport à 2022;
- Rothschild & Co Investments France SAS, détenue à 100% par R&co MM, a une activité de société « holding » et détient des participations dans plusieurs Sociétés de Libre Partenariat qui ont été constituées par le Groupe R&co MM et dont elle est associée commandité: RMM Invest 3, RMM Invest 5, RMM Invest 8 Europe, RMM Invest 8 North America, RMM Invest 9 Europe, RMM Invest 10, RMM Invest 11, RMM Invest 12 et, depuis 2021, RMM EnR 1, RMM Real Estate, RMM Lending 2 et RMM Invest 13. Son chiffre d'affaires est non significatif;
- Aix-Rabelais SAS, détenue à 100% par R&co MM, a pour activité l'exercice de mandats de direction dans toute société à vocation patrimoniale détenue par des tiers. Sa contribution au résultat du Groupe R&co MM n'est pas significative;
- Rothschild Martin Maurel Monaco est une filiale bancaire de R&co MM située à Monaco. Elle a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de 14% par rapport à 2023;
- Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion, détenue à 99,4% par RMM Monaco est une société de gestion de fonds communs de placements située à Monaco. Son chiffre d'affaires est en baisse de 1% par rapport à 2023;
- GIE Rothschild & Co: ce GIE a pour objet la prestation à ses membres de tous les services nécessaires à leurs activités respectives, l'acquisition des moyens nécessaires à cette activité de prestataire, et en fin la refacturation à ses membres des dépenses prises en charge en sa qualité de centrale d'achats auprès de divers fournisseurs. Elle est intégrée proportionnellement à 60% dans la consolidation R&co MM depuis l'exercice 2022;

1.3.1. Prises de participation ou prises de contrôle.

Il n'y pas eu de prise de contrôle au cours de l'exercice 2024.

1.3.2. Changement de périmètre.

Le fond Tréso plus a été liquidé en décembre 2024.

1.3.3. Régularisation de participations croisées.

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il est précisé que, dans la mesure où la Société ne détient aucune action au sein du capital d'une société qui détiendrait elle-même une fraction du capital social de la Société supérieure à 10%, aucune régularisation n'a dû intervenir.

1.4. Répartition du capital au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, le capital de Rothschild & Co Martin Maurel était réparti comme suit :

Groupe Rothschild & Co	100.00%
Dont:	
Rothschild &Co Wealth & Asset Management	92.18%
Rothschild & Co	7.82%
Total	100%

2. - Faits marquants.

2.1. Environnement macro-économique. — Au sein de la Banque privée et Gestion d'actifs, après une solide année 2024, nous restons prudents sur les perspectives pour l'année 2025, la récente vigueur des marchés étant fragile. La situation géopolitique difficile, les prochaines élections américaines et les données économiques mitigées créent beaucoup d'incertitudes pour 2025. L'en vironnement favorable aux taux d'intérêts se poursuivra au début de 2025, mais après le pic de 2024, nous anticipons un ralentissement de la marge nette d'intérêts en rai son des baisses attendues des taux et l'accroissement des coûts de financement (hausse des volumes des dépôts à terme rémunérés des clients).

Les niveaux élevés d'inflation ont engendré des hausses significatives des taux d'intérêt. Les effets induits sur les principaux risques auxquels le Groupe est confronté sont présentés ci-dessous.

2.2. Adoption de nouvelles normes comptables et changements de périmètre. — Il n'y a eu aucun e modification des normes comptables au cours de l'exercice ayant un impact significatif sur les comptes du Groupe.

3. - Base de préparation des états financiers.

3.1. Informations relatives à la Société. — Les états financiers consolidés de l'exercice 2024 du Groupe Rothschild & Co Martin Maurel (le Groupe) sont présentés conformément au référentiel IFRS en vigueur à la date d'arrêté, tel qu'adopté au sein de l'Union européenne par le règlement CE n° 1606/2002. Le format des états de synthèse utilisé est un format bancaire. Il est conforme à celui proposé par la recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017 de l'Autorité des normes comptables (ANC). Ils couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, la société mère du Groupe est Rothschild & Co Martin Maurel , société an onyme, dont le siège social est sis à l'adresse suivante : 29, avenue de Messine, 75008 Paris.

3.2. Principes généraux. — Les comptes ont été établis en tenant compte de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité et de la matérialité des informations fournies. Le Groupe dispose de ressources suffisantes pour continuer à

fonctionner dans un avenir prévisible et, par conséquent, les comptes consolidés ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation.

- 3.3. Adoption de nouvelles normes comptables. L'IASB a publié des amendements mineurs aux normes IFRS en vigueur depuis le 1er janvier 2024. Ces exigences révisées n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe. Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne ou l'IASB dont l'application en 2024 est facultative.
- 3.4. Changements de normes comptables à venir.
- **3.4.1. IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers.** En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui vise à accroître la comparabilité et la transparence de la performance financière d'entités similaires. La norme remplacera IAS 1 et s'appliquera pour les périodes de reporting débutant à compter du 1er janvier 2027. Le Groupe étudie actuellement l'impact que cette nouvelle norme pourrait avoir sur ses résultats.
- **3.4.2. IFRS 19 Filiales sans responsabilité publique : Informations à fournir.** La norme IFRS 17 Contrats d'assurance est applicable pour les périodes débutant le 1^{er} janvier 2023. Le Groupe considère qu'il n'a pas de produits ou services entrant dans le champ d'application de cette norme.
- **3.4.3.** Amendements au classement et à l'évaluation des instruments financiers. En mai 2024, l'IASB a publié des amendements sur la classification et l'évaluation des instruments financiers (amendements à IFRS 9 et IFRS 7), qui traitent de la diversité des pratiques comptables par rapport à ces normes. Ces modifications s'appliqueront pour les périodes de reporting débutant à compter du 1er janvier 2026, même si une application antérieure est autorisée. Ces amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.
- 3.5. Événements postérieurs à la clôture.
- 3.5.1. Projet de fusion transfrontalière. Dans le cadre de la réalisation de l'opération de fusion, RMM a ouvert une succursale au Luxembourg. Cette succursale, dénommée Rothschild & Co Wealth Management Luxembourg, portera les des actifs et passifs de la société Rothschild & Co Wealth Management (Europe) S.A. qui sera absorbée.

Il est prévu que cette fusion et la dissolution sans liquidation de Rothschild & Co Wealth Management (Europe) S.A. prenne ef fet le 22 avril 2025 sous réserve de la réalisation de toutes les conditions suspensives.

- **3.5.2.** Nomination de Monsieur Grégoire Salignon en qualité de dirigeant effectif. Le 20 janvier 2025, le Conseil d'administration a nommé Monsieur Grégoire Salignon en tant que dirigeant effectif de RMM.
- **3.5.3. Signature de la promesse de vente de la villa Marveyre.** Le 6 février 2025, la promesse de vente de la villa Marveyre a été signée par la SCI Prado.
 - 4. Principes comptables et méthodes d'évaluation.
- 4.1. Méthodes de consolidation.
- **4.1.1. Date d'arrêté des comptes des sociétés consolidées.** L'exercice comptable de la société court sur une durée de douze mois, du 1er janvier au 31 décembre 2024. Pour cette période, les états financiers du Groupe sont établ is au 31 décembre 2024 et consolident les états financiers de la Société et de ses filiales.

À chaque arrêté comptable, le Groupe tire les conclusions de ses expériences passées et de l'en semble des facteurs pertinents au regard de son activité.

Rothschild & Co Martin Maurel et toutes ses filiales significatives sont consolidées sur la base d'un arrêté comptable annuel au 31 décembre 2024.

4.1.2. Filiales. — Les filiales sont les entités qui sont contrôlées par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité s'il est exposé ou s'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'influencer ces rendements à travers son pouvoir sur l'entité.

Pour qualifier le contrôle, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte. Les filiales sont intégrées globalement à compter de la date où le Groupe en acquiert le contrôle et cessent d'être consolidées à compter de la date où le Groupe en perd le contrôle.

4.1.3. Entreprises associées. — Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais non le contrôle, sur les décisions de politique opérationnelle et de gestion financière. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation supérieure à 20%, mais inférieure ou égale à 50% des droits de vote.

Les investissements du Groupe dans des entreprises associées font initialement l'objet d'une comptabilisation au coût. Ils sont ensuite augmentés ou diminués de la part du Groupe dans le résultat après acquisition ou par d'autres mouvements directement reflétés dans les capitaux propres de l'entreprise associée. L'écart d'acquisition positif généré lors de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans le coût de l'investissement (après déduction du cumul des pertes de valeur le cas échéant).

4.1.4. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition. — Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la métho de de l'acquisition prévue par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise nouvellement acquise, les actifs identifiables acquis, les passifs repris ou éventuels de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions des normes IFRS. Les frais directement liés à une opération de regroupement sont comptabilisés dans le résultat de la période.

La contrepartie éventuelle est normalement intégrée dans le coût d'acquisition pour sa juste valeur à la date de prise de contrôle, même si le paiement présente un caractère éventuel. Cet en registrement est effectué par contrepartie d'un passif et les révisions ultérieures sont en registrées en résultat conformément à la norme IFRS 9. Cependant, certains contrats d'acquisition incluent des compléments de prix au profit du ven deur qui est un employé. Ces compléments de prix peuvent être annulés si l'employé quitte le Groupe volontairement. Dans ce cas précis, ceux-ci ne font plus partie du prix d'acquisition mais sont comptabilisés comme des charges de personnel post-acquisition.

À la date de première consolidation d'une entité, toute participation dans cette entité déjà détenue par le Groupe est réévaluée à la juste valeur par résultat, car la prise de contrôle est en registrée comme une cession et un rachat des actions précédemment détenues.

L'écart d'acquisition sur une entreprise associée ou sur une filiale représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs identifiables nets acquis. Les immobilisations incorporelles identifiables sont celles pouvant être cédées séparément ou résultant de droits légaux, que ces droits soient séparés ou non. Si la juste valeur excède le coût, la différence est comptabilisée immédiatement en résultat. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale des actifs et des passifs du regroupement, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est présenté pour son montant historique diminué des pertes de valeur cumulées. L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est soumis à un test de dépréciation chaque année, voire plus fréquemment si les circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être trop élevée. L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) pour les besoins de la mise en œuvre des tests de dépréciation. Il est affecté au niveau le plus bas d'UGT ou de groupe d'UGT qui devraient bénéficier des synergies de la combinaison. La décision est éclairée par le niveau auquel les résultats de l'entreprise acquise sont contrôlés à des fins de gestion interne. Si la valeur de chacune des unités génératrices de trésorerie est insuffisante pour justifier sa valeur comptable, alors l'écart d'acquisition fait l'objet d'une dépréciation. Les dépréciations sur les écarts d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat.

Le résultat des filiales acquises au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition. À l'inverse, le résultat des filiales cédées est inclus jusqu'à la date de cession.

Les profits et les pertes résultant de la déconsolidation d'une en tité comprennent la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à l'entité vendue.

4.1.5. Participations ne donnant pas le contrôle. — Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe évalue les participations ne donnant pas le contrôle sur la base de sa quote-part dans l'actif et le passif identifiable de l'entité à la date d'acquisition, sans comptabilisation d'un écart d'acquisition au titre des participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du goodwill partiel).

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entrele coût d'acquisition de la quote-part d'intérêt supplémentaire et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées. Pour cefaire, l'écart est réaffecté des participations ne donnant pas le contrôle vers les autres capitaux propres. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres. lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la participation éventuellement conservée par le Groupe serait réévaluée à sa juste valeur, sa contrepartie transitant par le compte de résultat.

Lors de la cession des autres participations ne donnant pas le contrôle, la différence entre la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle et le paiement effectué est traitée comme une réévaluation des participations ne donnant pas le contrôle avant la cession. La contrepartie est comptabilisée comme une variation des fonds des actionnaires.

4.1.6. Contrats d'achat des participations ne donnant pas le contrôle. — Dans le cas où des actionnaires minoritaires sont liés par des contrats pour vendre leur participation dans une filiale du Groupe, le Groupe applique la méthode de l'acquisition anticipée pour la comptabilisation des intérêts qu'il ne détenait pas auparavant. Le contrat est comptabilisé comme si les actionnaires minoritaires avaient vendu leurs actions au Groupe, même si légalement ce sont toujours des participations ne donnant pas le contrôle. Ce principe est retenu indépendamment de la détermination du prix d'exercice (fixe ou variable) et de la probabilité d'exercice du contrat. Comme le Groupe traite les NCol dans ce cas comme acquis, le passif associé pour la contrepartie différée ou éventuelle est considéré comme un passif plutôt que comme des capitaux propres, et par conséquent, toute réévaluation de ce passif est comptabilisée dans le compte de résultat. Les dividendes versés à ces participations ne donnant pas le contrôle sont traités comme des charges d'intérêts au service de la dette.

4.2. Principes comptables et méthode d'évaluation :

4.2.1. Jugements et estimations comptables. — Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du Groupe, la direction a été conduite à faire des hypothèses et à procéder à des estimations qui pourraient avoir un impact sur la valeur comptable de certains actifs et passifs. De par leur nature, ces évaluations comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les principes clés nécessitant un degré élevé de jugement ou de complexité, ou ceux dans lesquels les hypothèses ont un impact significatif dans les comptes sont les suivants:

— Valorisation des actifs et passifs financiers: La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale en tre acteurs de marché. La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque celui-ci est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

La partie 8.5 - Informations sur la valeur foumit une description des méthodes d'évaluation utilisées, une analyse par niveau de hiérarchie des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur, les données et hypothèses pour les instruments dont la valorisation n'est pas basée sur des données de marché observables, ainsi qu'une analyse de sensibilité.

— **Dépréciation des actifs financiers au coût amorti**: Le Groupe fait preuve de jugement lors de la comptabilisation des pertes de crédit attendues (ECL) pour les actifs financiers au coût amorti. Celas 'applique en particulier à l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit (SICR), ainsi qu'aux modèles et hypothèses utilisés pour mesurer les ECL. La direction détermine le montant de la provision en utilisant une série de facteurs tels que la valeur réalisable des sûretés, la probabilité de recouvrement lors d'une faillite ou d'une liquidation, la viabilité du modèle économique des clients et leur capacité à générer suffisamment de flux de trésorerie pour rembourser leurs dettes.

La précision des dépréciations dépend de celle des estimations faites par le Groupe sur les flux de trésorerie futurs pour les dépréciations des actifs financiers douteux (en défaut – Étape 3), et de la juste valeur des sûretés et des hypothèses et paramètres adoptés dans le modèle pour déterminer les dépréciations des actifs financiers classés en Étapes 1 et 2. Bien que cela nécessite de l'interprétation, le Groupe considère que ces dépréciations sont raisonnables et justifiées.

Une description de la méthodologie utilisée pour évaluer les dépréciations des principaux instruments classés au coût amorti figure au paragraphe 8.1 - Exposition au risque de crédit.

- **Impôts différés**: Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est considéré probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés au taux auquel ils devraient être inversés. Des informations plus détaillées sont fournies dans le document Note 26 Impôt différés.
- Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée indéfinie: Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont réalisés au moins une fois par an pour déterminer s'ils doivent être dépréciés. Ces tests comprennent des hypothèses prises par la direction sur les flux de trésorerie futurs ainsi que de l'interprétation pour la détermination des taux d'actualisation appropriés. Dans le cadre des tests de dépréciation, la direction réalise des tests de sensibilités sur ces hypothèses. De plus amples informations sur ces tests sont présentées dans les documents Note 19 Immobilisation incorporelles et Note 20 Ecart d'acquisition.
- **Provisions**: Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou en core recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. En se basant sur les informations disponibles et, le cas échéant, sur les conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant. Des informations plus détaillées sont fournies dans le document Note 24 Provisions.
- **4.2.2.** Opérations de change. Les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie fonctionnelle de la Société et de présentation des comptes du

Groupe. Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des filiales et entreprises associées du Groupe sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'en vironnement économique principal dans lequel opère l'entité.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie générés par les entités étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change de clôture du mois auxquels ils se rapportent, taux représentatif de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transaction. Leur bilan est converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change provenant de la conversion de l'investissement net dans les entités étrangères sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de la décomptabilisation d'une entité étrangère, les écarts de conversion y afférents sont enregistrés dans le compte de résultat comme un composant de la plus ou moins-value de cession ou à l'acquisition.

Les écarts de conversion sur actifs fin anciers évalués à la Fvtpl sont présentés dans le compte de résultat comme les gains ou les pertes nets.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une en tité étrangère sont traités comme faisant partie des actifs et des passifs de l'entité acquise et convertis au cours de clôture.

Le tableau ci-dessous présente pour chaque trimestre clos les principaux taux de change utilisés pour préparer les comptes consolidés.

	01/0	01/01/24 — 31/12/24			01/01/23 — 31/12/23		
	GBP	GBP CHF USD		GBP	CHF	USD	
1er janvier	0,8670	0,9288	1,1038	0,8869	0,9880	1,0683	
31 mars	0,8550	0,9734	1,0795	0,8783	0,9917	1,0865	
30 juin	0,8469	0,9625	1,0709	0,8589	0,9766	1,0915	
30 septembre	0,8317	0,9416	1,1148	0,8679	0,9694	1,0589	
31 décembre	0,8269	0,9382	1,0354	0,8670	0,9288	1,1038	

4.2.3. Actifs et passifs financiers – classement et évaluation :

— **Comptabilisation initiale**: Lors de la comptabilisation initiale, un actiffinancier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la FVOCI ou à la FVTPL.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles. Sous IFRS, les achats et ventes normalisés peuvent être comptabilisés soit à la date de la transaction, soit à la date de règlement.

Un achat normalisé est un achat d'actif financier dans le cadre d'un contrat dont les termes exigent la livraison de l'actif dans un délai déterminé (par exemple, J+2). Le Groupe comptabilise les achats et les ventes de titres à la date de transaction. La comptabilisation à la date de transaction signifie que l'achat ou la vente est reconnu à la date où le Groupe s'engage à acheter ou vendre le titre. Le Groupe comptabilise les contrats de change au comptant à la date de règlement. La comptabilisation en date de règlement signifie que l'achat ou la vente n'est reconnu qu'au moment de la livraison.

- Actifs financiers au coût amorti: Un actif financier est évalué au coût amorti seulement s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la FVTPL:
 - l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et
 - les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à une date précise, à des flux de trésorerie correspondant un iquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La valeur comptable de ces actifs est ajustée par les dépréciations pour pertes de crédit attendues qui sont, elles, évaluées comme décrit dans la Section 4.2.4 « Actifs financiers – dépréciation ». Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans le poste « Intérêts et produits assimilés » et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (FVOCI): Un titre de dette est évalué à la FVOCI s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas d'ésigné comme étant à la FVTPL:
 - l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs fin anciers, et
 - les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les variations de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments durésultat global (OCI), à l'exception des gains ou pertes de valeur, des produits d'intérêts et des profits et pertes de change sur le coût amorti de l'instrument : ils sont comptabilisés en résultat. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement en OCI est reclassé des capitaux propres en résultat au niveau du « Produit net bancaire ». Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les « produits d'intérêts » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable, de présenter les variations futures de la juste valeur en OCI. Ce choix est réalisé instrument par instrument. Tout gain ou perte cumulé comptabilisé en OCI au titre des instruments désignés à la FVOCI n'est pas comptabilisé en résultat lors de la décomptabilisation de ceux-ci.

— Actifs financiers à la juste valeur par résultat (FVTPL): Les actifs financiers qui répondent aux critères de classement au coût amorti ou à la FVOCI, mais qui sont gérés et dont la performance est évaluée, sur la base de leur juste valeur, sont évalués à la FVTPL de manière optionnelle.

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti ou à la FVOCI sont évalués à la FVTPL de manière obligatoire.

Ces actifs financiers sont comptabilisés puis évalués à la juste valeur, avec les coûts de transaction immédiatement en registrés dans le compte de résultat. Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur ou de la décomptabilisation, ainsi que les intérêts et les dividendes des actifs financiers évalués à la FVTPL, sont comptabilisés dans le compte de résultat en « gains ou pertes nets sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

- Évaluation du modèle de gestion: Le Groupe apprécie l'objectif d'un modèle de gestion au niveau du portefeuille dans lequel un actif est déten u. En effet, cela reflète au mieux la gestion de l'activité et l'information fournie à la Direction. L'information prise en compte comprend:
 - les politiques et les objectifs définis pour le portefeuille et leur fonctionnement en pratique. En particulier, si la stratégie de la Direction se concentre sur la perception de revenus d'intérêts, le maintien d'un profil d'intérêt spécifique, et l'adéquation de la durée des actifs financiers à la durée des passifs qui financent ces actifs ou la réalisation de flux de trésorerie par la vente des actifs,
 - la manière dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la Direction du Groupe,
 - les risques qui influent sur le rendement du modèle de gestion et la façon dont ces risques sont gérés,
 - la manière dont les gestionnaires de l'activité sont rémunérés, par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus, et
 - la fréquence, le volume et le calendrier des ventes au cours des périodes antérieures, la raison de ces ventes et les prévisions quant aux ventes futures. Toutefois, l'information sur le volume de ventes n'est pas considérée indépendamment, mais dans le cadre d'une évaluation globale de l'atteinte de l'objectif du Groupe pour la gestion des actifs financiers est atteint et pour la génération des flux de trésorerie.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur sont évalués à la FVTPL.

— Évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts (SPPI)

Pour cette évaluation, le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif fin ancier lors de la comptabilisation initiale. Les « intérêts » sont définis dans un contrat de prêt de base comme la contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au montant du principal restant dû pendant une période donnée et aux autres risques et frais, ainsi qu'à la marge.

Pour apprécier si les flux de trésorerie contractuels sont SPPI, le Groupe prend en compte les conditions contractuelles de l'instrument. Il s'agit notamment d'évaluer si l'actif financier contient une clause contractuelle qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne satisfasse pas cette condition. En procédant à l'évaluation, le Groupe prend en compte :

- les éventualités qui modifieraient les montants et l'échéancier des flux de trésorerie,
- les modalités de remboursement anticipé et de prolongation,
- les effets de levier.
- les conditions qui limitent le droit du Groupe aux flux de trésorerie provenant d'actifs spécifiés (par exemple, dans le cas d'un actif financier garanti uniquement par sûreté réelle), et
- les caractéristiques qui modifient la valeur temps de l'argent (par exemple, la révision périodique des taux d'intérêt).

Une indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable et donc conforme aux critères SPPI, lorsque son montant est calculé en pourcentage de l'encours du prêt et est plafonné par la réglementation (en France, par exemple, l'indemnité pour le remboursement anticipé de prêts hypothécaires par des particuliers est légalement plafonnée à un montant égal à six mois d'intérêts ou 3% du principal).

- **Reclassement**: Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf lorsque le Groupe modifie son modèle économique pour la gestion de ceux-ci.
- **Dettes financières :** Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des instruments dérivés, qui sont classés à la juste valeur par résultat dès leur comptabilisation initiale (sauf ceux désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie).

4.2.4. Actifs financiers – dépréciation.

- **Champs d'application:** Le Groupe comptabilise des provisions pour pertes de crédit attendues (ECL) sur les instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à FVTPL:
 - les actifs financiers qui sont des instruments de dette,
 - les créances,
 - les garanties financières données, et
 - les en gagements de prêts donnés.

Conformément à IFRS 9, aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les titres de capitaux propres.

- **Risque de crédit et étapes de provisionnement :** IFRS 9 définit un modèle de dépréciation en trois étapes fondé sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale, tel qu'il est résumé ci-dessous :
 - un instrument financier qui n'est pas déprécié lors de la comptabilisation in itiale est classé en Étape 1
 - si un e aug mentation significative du risque de crédit (SICR) depuis la comptabilisation initiale est identifiée, l'instrument fin an cier est transféré en Étape 2 mais n'est pas en core considéré comme douteux (en défaut). Une description de la manière dont le Groupe détermine quand une SICR s'est produite est donnée dans le paragraphe ci-dessous,
 - un instrument financier est considéré comme douteux (en défaut), il est alors transféré en Étape 3,
 - les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI), sont ceux acquis ou créés qui sont dépréciés lors de la comptabilisation initiale. Leur ECL est toujours calculée sur la durée de vie (Étape3).

Pour les créances clients, le Groupe applique l'approche simplifiée consistant à évaluer les dépréciations à hauteur des ECL à maturité dès leur comptabilisation initiale et ce quelle que soit l'évolution du risque de crédit de la contrepartie.

Les principaux jugements et hypothèses utilisés pour évaluer les dépréciations des actifs financiers sont présentés ci-dessous.

— Augmentation significative du risque de crédit (SICR): Pour déterminer si le risque de défaut d'un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, le Groupe considère comme informations raisonnables et justifiables celles qui sont pertinentes et disponibles sans coût ou effort déraisonnable. Il s'agit d'informations et d'analyses quantitatives et qualitatives, fondées sur le processus de gestion du risque de crédit du Groupe. Le Groupe considère qu'une SICR est révélée si le comité de crédit compétent décide que la notation d'un actif financier est de Catégorie 2 ou 3.

Les instruments financiers sont souvent considérés comme ayant connu une augmentation significative du risque de crédit si l'emprunteur est en souffrance de plus de 30 jours sur ses paiements contractuels. Pour les produits d'honoraires et de commissions à recevoir par l'activité de Conseil financier, le Groupe a réfuté cette présomption et considère qu'une augmentation significative n'est subie qu'après 90 jours d'impayés. Cette réfutation est basée sur l'historique des paiements et est conforme au processus de provisionnement interne (plus de détails dans le paragraphe 7.2.3.1 des présents comptes).

— **Définition de la dépréciation et du défaut :** À chaque date de clôture, le Groupe évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les titres de dette comptabilisés à la FVOCI, le cas échéant, sont douteux (Étape 3). Lorsqu'un a ctif est considéré comme douteux, il est également considéré comme étant en défaut. Un actif financier est en défaut lorsqu'un événement ayant un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers s'est produit.

Une indication objective de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers inclut les données observables suivantes:

- non-respect des obligations contractuelles, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; octroi à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques
- Une détérioration significative de la garantie ou de la capacité de remboursement de l'emprunteur, qui a conduit à une violation du covenant;
- Des questions juridiques menacées ou réelles liées à l'emprunteur/au prêt qui ont/pourraient avoir un impact significatif du prêt :
- Les instruments financiers sont souvent considérés comme ayant connu une augmentation significative du risque de crédit si l'emprunteur est en souffrance depuis plus de 30 jours sur ses

- S'il devient probable que l'emprunteur fasse faillite ou subisse un autre type de restructuration fin ancière.
- Difficultés financières significatives de l'émetteur d'un titre;

Un prêt en souffrance depuis 90 jours ou plus est susceptible d'être considéré comme douteux, à moins qu'il n'existe des preuves fiables qui appuient un critère de défaut plus tardif. Un actif financier n'est déprécié que lorsqu'un événement s'est produit qui a un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers avant la prise en compte des sûretés. Lorsqu'un actif financier est considéré comme douteux, il est également considéré comme étant en défaut.

Un prêt douteux dont le recouvrement de la garantie compense totalement tout impact négatif sur les flux de trésorerie estimés serait considéré comme douteux, mais la provision serait nulle, reflétant la valeur de la garantie

Un prêt qui a été renégocié en raison d'une détérioration de la situation de l'emprunteur est généralement considéré comme douteux, sauf s'il est démontré que les flux de trésorerie contractuels initiaux seront recouvrés et qu'il n'y a pas d'autres i ndicateurs de perte de valeur.

Un actif financier est classé comme douteux (Étape 3) lorsqu'il a une notation de Catégorie 4 ou 5 (des détails supplémentaires sur la notation des crédits sont disponibles dans le paragraphe 8.2. des présents comptes).

— Évaluation des pertes de crédit attendues: Les ECL sont un e estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Elles sont le produit des facteurs suivants:

Perte de crédit attendue (ECL) = Probabilité de défaut (PD)* En cours au moment du défaut (EAD)* Perte en cas de défaut (LGD)

La PD représente la probabilité qu'une contrepartie man que à ses obligations financières (basée sur la définition de défaut dans nos principes comptables), soit au cours des 12 prochains mois (12m PD), soit au cours de la durée de vie restante (PD à maturité) de l'obligation.

L'EAD est basée sur les montants que le Groupe estime devoir recouvrer au moment de la défaillance, au cours des 12 prochains mois (12m EAD) ou sur la durée de vie résiduelle (EAD à maturité). Le Groupe calcule l'EAD à partir de l'exposition actuelle sur la contrepartie. Pour les engagements de prêts non tirés, l'EAD correspond au montant dû si l'engagement est tiré. Pour les contrats de garantie fin ancière, l'EAD correspond aux paiements estimés pour rembourser le détenteur de la garantie.

La LGD est la perte probable, en cas de défaut, exprimée en pourcentage. Les modèles LGD tiennent compte de la structure, de la garantie et du coût de recouvrement de toute garantie fournie pour garantir l'actif financier. Pour les prêts garantis par des biens immobiliers, les ratios LTV sont un paramètre clé dans la détermination des LGD.

Ces paramètres sont généralement issus de modèles développés en interne et d'autres données historiques.

- Présentation des dépréciations pour ECL au bilan :

Les dépréciations pour ECL sont présentées dans le bilan comme suit :

- actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur brute comptable des actifs,
- en gagements de prêts et les contrats de garantie financière : à titre de provision , et
- titres de dette évalués à la FVOCI: aucune dépréciation pour ECL n'est comptabilisée au bilan car la valeur comptable de ces actifs est leur juste valeur. Toutefois, la dépréciation pour ECL est présentée et comptabilisée dans la réserve de juste valeur.
- **Passage en perte:** Le Groupe passe en perte des actifs financiers (partiellement ou totalement) lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détermine que le débiteur ne dispose pas d'actifs ou de sources de revenus susceptibles de générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants faisant l'objet du passage en perte.

4.2.5. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.

— Instruments dérivés: Les instruments dérivés sont négociés dans le cadre de portefeuilles de transaction ou à des fins de gestion des risques. Les instruments dérivés utilisés à des fins de gestion des risques sont reconnus comme des instruments de couverture lorsqu'ils sont qualifiés comme tels au regard de la norme IAS 39. Lorsqu'il a adopté IFRS 9, le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions d'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur ultérieure sont comptabilisées au compte de résultat. S'il existe une relation de couverture désignée entre un instrument de couverture et un élément couvert, la comptabilisation du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture et sur l'instrument couvert doit suivre les modalités définies par la norme IAS 39 en fonction de la relation de couverture.

— Comptabilité de couverture: Le Groupe peut appliquer la comptabilité de couverture lorsque des opérations répondent aux critères définis par IAS 39. À l'initiation de la couverture, le Groupe évalue si les dérivés de couverture répondent aux critères d'efficacité d'IAS 39 en comparant les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des instruments avec ceux des éléments couverts. En suite, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Il en registre également ses objectifs de gestion des risques, sa stratégie pour entreprendre l'opération de couverture et les méthodes adoptées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture.

Après la mise en place de la couverture, l'efficacité est testée en permanence. La comptabilité de couverture cesse lorsqu'il est démontré qu'un dérivé n'est plus efficace, ou lorsque le dérivé ou l'élément couvert est décomptabilisé, ou lorsque la transaction prévue n'est plus attendue.

— **Comptabilité de couverture de juste valeur :** Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au compte de résultat, tout comme les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la différence entre la valeur comptabilisée de l'élément couvert à la fin de la relation de couverture et la valeur à laquelle elle aurait été comptabilisée si la couverture n'avait jamais existé est amortie sur la période restante jusqu'à l'échéance de l'élément couvert. L'élément couvert est alors comptabilisé en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif.

— Comptabilité de couverture de flux de trésorerie: Les variations de juste valeur de la partie efficace des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres. Le gain ou la perte lié à la partie inefficace est comptabilisé au compte de résultat.

Les montants cumulés en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte le résultat.

Lorsque la comptabilité de couverture cesse, tout gain ou perte cumulé en capitaux propres reste en capitaux propres et n'est comptabilisé au compte de résultat que lorsque la transaction prévue est comptabilisé au compte de résultat. Si la transaction prévue n'est plus attendue, le solde cumulé des capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

— Couverture d'investissements nets à l'étranger: Les couvertures des investissements nets à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Tout gain ou perte sur l'instrument de couverture relatif à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les capitaux propres, le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédia tement comptabilisé au compte de résultat. Les gains et pertes cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devises.

4.2.6. Décomptabilisation.

Le Groupe décomptabilise un actif financier du bilan :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, où
- lorsqu'il transfère l'actif financier, y compris la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif,
- lorsqu'il transfère l'actif financier, en ne conservant ni ne transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents
 à la propriété de l'actif, mais en ne conservant plus le contrôle de l'actif concerné.

Dans le cas d'opérations de vente suivies d'un rachat immédiat et dans les quelles le Groupe considère qu'il conserve la quasitotalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, le Groupe ne décomptabilise pas l'actif.

4.2.7. Opérations de titrisation. — Le Groupe peut conclure des accords de financement auprès de prêteurs en vue de financer des actifs financiers spécifiques.

En général, les actifs liés résultant de ces transactions sont présentés dans le bilan du Groupe à l'origine. Cependant, lorsque la quasi- totalité des risques et des avantages associés aux actifs ont été transférés à un tiers, les actifs et les passifs sont partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Les participations dans des actifs financiers titrisés peuvent prendre la forme de dettes seniors ou subordonnées, ou encore prendre la forme d'autres participations résiduelles. Le Groupe a déterminé si les tranches détenues remplissent ou non les critères SPPI. Un point critique à considérer est l'existence de tranches présentant un risque de crédit inférieur à celui du portefeuille d'actifs sous- jacents. Celles-ci (généralement les tranches seniors) peuvent alors être classées au coût amorti. Dans le cas contraire (généralement les tranches juniors), les tranches doivent être classées à la juste valeur par résultat.

4.2.8. Immobilisations incorporelles. — Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les droits de propriété intellectuelle et les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises tels que des marques, des contrats ou mandats de gestion et les relations clients. Ils sont comptabilisés au coût historique diminué des amortissements, et le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Pour les immobilisations avec une durée d'utilité définie, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité de l'actif, qui est déterminée au cas par cas en fonction de l'actif ou du contrat. Les contrats ou mandats de gestion sont amortis conformément aux revenus tirés de ceux-ci. Les autres immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon la méthode linéaire.

4.2.9. Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût, ou au coût présumé, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement imputables à l'acquisition de l'actif. Le coût présumé fait référence à la situation dans laquelle, lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a décidé, comme l'autorise IFRS 1 : Première adoption des normes internationales d'information financière, de considérer la juste valeur d'un élément d'immobilisation corporelle comme étantson coût présumé.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité résiduelle, qui s'établit de manière générale comme suit:

Matériel informatique	2 – 10 Ans
Matériel de transport	3 – 5 Ans
Mobilier et agencements	3 – 10 Ans
Aménagements de locaux loués	4 – 24 Ans
Immeubles	10 – 60 Ans

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont examinées et éven tuellement ajustées à chaque date de clôture.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées en comparant le prix de cession à la valeur comptable. Elles sont comptabilisées au compte de résultat, en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

4.2.10. Dépréciation des immobilisations corporelles. — À chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances l'imposent, les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie sont examinées afin d'établir s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont avérées, ces actifs sont soumis à un test de dépréciation. les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie (par exemple certaines marques acquises par le Groupe) ne sont pas amorties ; toutefois, ces immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation annuel indépendamment des indices de perte de valeur.

Si les actifs sont dépréciés, leur valeur comptable est diminuée du montant de la dépréciation et celle-ci est comptabilisée au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle intervient. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur un tel actif peut faire l'objet d'une reprise lorsqu'un changement de circonstances entraîne un changement dans l'estimation du montant récupérable pour l'actif. La valeur comptable de l'actif peut alors être augmentée dans la limite du montant qu'il aurait atteint si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée.

4.2.11. Provisions et passifs éventuels. — Le Group e comptabilise des provisions seulement lorsqu'il a un e o bligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé. En complément, il faut qu'il soit probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler l'obligation, et que celle-ci puisse être estimée de manière fiable.

Les passifs éventuels sont soit des obligations éventuelles résultant d'événements passés dont l'existence sera confirmée par un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Groupe, soit des obligations présentes qui ne sont pas comptabilisées parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou parce que le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable. Les passifs éventuels significatifs sont présentés en annexe, sauf si la probabilité d'un transfert d'avantages économiques est faible.

4.2.12. Retraites. — Le Groupe a mis en place plusieurs régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, financés ou non, soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, la cotisation est comptabilisée au compte de résultat de la période où elle est acquittée.

Les gains et pertes de réévaluation issus des régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés en dehors du compte de résultat et sont présentés dans l'état du résultat global.

Le montant des obligations relatives aux régimes et en gagements de retraite en registré au bilan correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés en retenant des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première qualité libellées dans les devis es dans les quelles les avantages seront payés et ayant une durée restant à courir proche de celles de l'obligation.

- **4.2.13.** Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Le Groupe perçoit des produits d'honoraires et de commissions sur une gamme de services qu'il fournit à ses clients. Les produits d'honoraires et de commissions générés par le Groupe peuvent être classés dans les deux grandes catégories ci-dessous, en fonction du moment où le service en question est rendu.
- Services fournis à un moment précis: Il s'agit d'honoraires et de commissions issus de services pour les quels des produits ne sont acquis que lorsque le service a été rendu, c'est-à-dire lorsqu'une obligation de performance a été remplie. Il peut s'agir d'un paiement pour des prestations de conseil qui sera effectué uniquement après l'accomplissement d'un mandat, ou d'une commission de performance pour des prestations de gestion de portefeuille, basée sur la réalisation d'un rendement donné sur une période déterminée. Les honoraires et les commissions sont comptabilisés lorsqu'il est hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement significatif à la baisse de ceux-ci à l'avenir. Afin de minimiser la subjectivité et d'améliorer la comparabilité d'un exercice à l'autre, les produits ne sont comptabilisés par le Groupe que lorsqu'une obligation de performance a été remplie contractuellement.

Pour les commissions acquises à un moment donné par le Groupe, celui-ci détermine s'il agit en qualité de mandataire ou de mandant. Lorsqu'il effectue des services de courtage, cette évaluation se fonde sur le fait que le Groupe contrôle les titres et fonds sous-jacents qui sont négociés avant que ceux-ci ne soient transférés au client sous-jacent.

Concernant ces commissions, le Groupe considère que les facteurs suivants indiquent qu'il agit en qualité de mandataire.

- Le Groupe ne prend pas la propriété légale des titres et fonds sous-jacents liés avant qu'ils ne soient transférés au client final.
- Son obligation de performance consiste à faire en sorte qu'une autre partie fournisse les opérations de titres et de fonds
- Bien que le Groupe puisse percevoir les revenus du client final, tous les risques de crédit et de marché associés sont à la charge de la partie qui exécute ou termine l'opération.

Lorsque le Groupe agit en qualité d'agent plutôt que de principal dans le cadre d'une transaction, le produit comptabilisé est le montant net des commissions réalisées par le Groupe.

- Services fournis au fur et à mesure: Il s'agit d'honoraires issus de services fournis sur une certaine période de temps. Les frais de gestion d'actifs liés aux fonds de placement ainsi que les revenus provenant de la gestion du patrimoine, de la planification financière et des services de garde qui sont fournis de façon continue sur une longue période de temps sont des exemples pour l'activité de Banque privée et gestion d'actifs. Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la période au cours de laquelle les services sont fournis, une fois que l'un des événements suivants se produit:
 - i) le client consomme les prestations fournies par le Groupe et une autre entité n'aurait pas à refaire dans une large mesure le travail que le Groupe a effectué jusqu'à la date considérée, ou
 - ii) le Groupe dispose d'un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu' à la date considérée.

Les produits d'honoraires et les commissions sont basés sur une contrepartie spécifiée dans un contrat juridiquement exécutoire ou con venu séparément avec un client. Le produit comptabilisé pour chaque service man daté représente un p rix de marché et la contrepartie reçue est attribuée aux obligations de performance identifiables séparément dans un contrat.

Les produits d'honoraires et les commissions qui font partie intégrante d'un prêt, ainsi que les commissions d'engagement sur les prêts susceptibles d'être tirés, sont différés (avec les coûts directs y afférents) et comptabilisées sur la durée du prêt en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif.

Des coûts peuvent parfois être facturés au client dans le cadre d'un mandat. Dans le cas où ces coûts sont recouvrables, ils sont comptabilisés en tant que créance lorsqu'ils sont encourus. En revanche, ils n'ont pas d'incidence sur le résultat lorsqu'ils sont recouvrés.

4.2.14. Produits et charges d'intérêts. — Les produits et charges d'intérêts comprennent les intérêts découlant des activités d'octroi de prêts et de collecte de dépôts, des activités de trésorerie, les intérêts sur les opérations de couverture, ainsi que l'actualisation des contrats de location et des autres passifs. Les intérêts detous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés à la juste valeur par résultat, sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas où le Groupe utilise des dérivés de transaction et des instruments de dettes évalués à la Fvtpl dans le cadre de sa stratégie de marge d'intérêts, il inclut également la part de la variation de juste valeur qui est représentative du taux d'intérêt effectif sur ces instruments.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux d'actualisation qui permet de faire coïncider les flux de trésorerie futurs estimés d'un instrument financier à sa valeur nette comptable. Il sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à rattacher les intérêts à la période concemée (généralement la durée de vie attendue de l'instrument). Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple les options de remboursement anticipé) mais ne tient pas compte des pertes sur crédit futures. Le calcul inclut l'intégralité des primes ou décotes payées ainsi que toutes les commissions et les coûts de transaction qui font partie intégrante du prêt.

4.2.15. Carried Interest. — Le Groupe peut percevoir du carried interest en lien avec certains fonds de capital-investissement et de dette privée qu'il gère. La créance est comptabilisée si les conditions de performance associées sont atteintes, dans l'hypothèse où les actifs résiduels dufonds seraient vendus à leur juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est déterminée en utilisant la méthode d'évaluation appliquée par le Groupe dans son rôle de gestionnaire des fonds et est évaluée à la date de clôture. Une créance est comptabilisée à hauteur de la part du Groupe dans les résultats dépassant les conditions de performance, en tenant compte des liquidités déjà payées aux investisseurs du fonds et de la juste valeur des actifs résiduels.

Certains employés peuvent également détenir des titres de capital qui leur donnent le droit de percevoir du carried interest sur les investissements gérés par le Groupe. Lorsque les titres détenus par les employés se trouvent dans un véhicule d'investissement non consolidé, les intérêts dus à ces derniers se traduisent par une réduction du rendement alloué au Groupe. Lorsque les titres détenus par les employés se trouvent dans un véhicule d'investissement qui est consolidé, les intérêts dus aux employés sont considérés comme des participations ne donnant pas le contrôle. L'évaluation des intérêts détenus par les employés est calculée à la date de clôture en utilisant la même méthode que celle décrite ci-dessus pour les intérêts du Groupe.

4.2.16. Régimes d'intéressement à long terme :

- Plan d'avantages à long terme: Le Groupe a mis en place des dispositions d'avantages à long terme au bénéfice des salariés. Le coût de ces régimes est comptabilisé au compte de résultat au cours de l'exercice de survenance des services qui ont donné lieu à la constatation d'une obligation. Lorsqu'il est prévu que le paiement de la part de profit sera reporté à l'issue d'une période d'acquisition de droits et que le paiement est subordonné au fait que le salarié travaille jusqu'à la fin de cette période, alors le montant différé est comptabilisé dans le compte de résultat de manière linéaire sur la période allant jusqu'à la date d'acquisition.
- Paiements fondés sur des actions: Le Groupe rémunère certains salariés avec des instruments qui ne sont pas fondés sur la trésorerie, sous la forme d'options de souscription ou d'achat d'actions liées à la valeur des actions R & Co. ces instruments sont considérés comme des instruments dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en trésorerie. Les paiements réglés en trésorerie sont évalués à la date de leur octroi, et la dette est ensuite réévaluée dans le compte de résultat jusqu'au moment du règlement.
- **4.2.17. Fiscalité.** L'impôt sur les bénéfices et les impôts différés sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable, pour les différences temporelles résultant des écarts entre les bases taxables des actifs et passifs et leur valeur comptable. L'impôt différé est déterminé sur la base des taux d'impôt et des lois dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Les impôts différés ne sont pas actualisés pour la valeur temps de l'argent.

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. Des passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles taxables se rapportant à des participations dans des filiales et entreprises associées sont comptabilisés, sauf si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que cette différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir raisonnable.

4.2.18. Dividendes. — Les dividendes versés sont comptabilisés en capitaux propres au cours de l'exercice pendant lequel ils sont approuvés. Le préciput verséaux associés-gérants par des filiales du Groupe est considéré comme étant des participations ne donnant pas le contrôle.

4.12.19. Classification des dettes et capitaux propres. — En vertu des normes IFRS, le facteur déterminant permettant de différencier un instrument de dettes d'un instrument de capitaux propres est l'existence, pour le Groupe, d'une obligation contractuelle d'apporter de la trésorerie (ou un autre actif financier) à une autre entité. Si ce type d'obligation contractuelle n'existe pas, le Groupe classera l'instrument financier en capitaux propres , sinon il l'enregistrera au passif et le comptabilisera a u coût amorti. Les caractéristiques contractuelles des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe permettent de renoncerau versement d'intérêts de manière discrétionnaire sauf si des dividendes ont été payés au cours des six derniers mois. Par conséquent, ces instruments sont considérés comme des capitaux propres. Si les titres sont émis par la Société, ils sont comptabilisés dans le « Capital et les réserves associées ». S'ils sont émis par des filiales du Groupe et détenus par des parties externes au Groupe, ces titres sont comptabilisés en tant que « Participations ne donnant pas le contrôle ».

4.12.20. Activités fiduciaires. — Le Groupe intervient au titre de dépositaire et à d'autres titres fiduciaires, entraînant la détention ou le placement d'actifs au nom de clients. Ces actifs, ainsi que les produits qui en découlent, sont exclus des présents états financiers, puisqu'il ne s'agit pas d'actifs ou de produits du Groupe.

4.12.21. IFRS 16 Contrats de location :

- Comptabilisation des contrats de location en tant que preneur: Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat constitue un contrat de location, le Groupe apprécie si:
 - le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur,
 - le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation, et
 - le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est in itialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation de s coûts de déman tèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est en suite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habitu ellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu. Des options de prolongation et de résiliation existent pour un certain nombre de contrats de location, en particulier ceux relatifs à la location de bureaux. Pour déterminer la durée du contrat de location, les options de prolongation et de résiliation sont prises en compte dans l'évaluation si et seulement si le Groupe est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. Dans la pratique, il est rare que le Groupe considère qu'il est raisonnablement certain d'exercer une option d'extension dans les dix prochaines années.

Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de la dette de loyers comprennent les éléments suivants :

- des loyers fixes ,
- des loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, déterminés initialement selon l'indice ou le taux à la date de prise d'effet du contrat, et
- les coûts que le Groupe est raisonnablement certain de payer au titre des options de renouvellement ou de résiliation du contrat de location.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'un e variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque la dette de loyers est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

- Contrats de location à court terme et de biens de faible valeur: Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les droits d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, ou pour les contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur, comme la plupart des équipements informatiques. Le Groupe comptabilise linéairement les loyers associés à ces contrats de location en tant que charges sur la durée du contrat de location.
- Comptabilisation des contrats de location en tant que bailleur: Les bailleurs continuent de considérer les contrats de location comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Un contrat de location-financement est un contrat de location qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Un contrat de location simple est un contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Dans certaines juridictions, le Groupe est bailleur de contrats de location-financement. Lorsque le Groupe détient des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des loyers est comptabilisée comme une créance clients et l'actif initialement détenu est décomptabilisé. La différence entre la valeur brute et la valeur actualisée de la créance est comptabilisée en tant que produit financier non encore perçu. Les revenus locatifs sont comptabilisés en tant que produits financiers sur la durée du contrat de location selon la méthode de l'investissement net (avant impôt), qui traduit un taux de rentabilité périodique constant

5. - Notes sur le compte de résultat.

Note 1. Marge nette d'intérêt.

— Intérêts et produits assimilés :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	162 622	141 313
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle	89 177	86 239
Produits d'intérêts sur titres de dette au coût amorti	59 405	29 439
Total	311 204	256 991

— Intérêts et charges assimilées :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	-4 420	-7 261
Produits d'intérêts négatifs sur opérations avec les établissements de crédit		-13
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle	-227 667	-158 989
Charges d'intérêts sur dettes représentées par un titre	-4917	-4843
Charges d'intérêts sur dérivés	-158	-59
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	-422	-447
Charges d'intérêts sur autres passifs financiers	-57	-374
Total	-237 641	-171 986

— Produits d'intérêt net sur d'autres instruments financiers à la juste valeur :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Produits d'intérêts sur dérivés de transaction	14 467	11 516
Total	14 467	11 516
Marge nette d'intérêt	88 030	96 521

Note 2. Produits nets de commissions :

— Produits de commissions :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Produits de commissions sur prestations de conseil et de services	6 527	1 650
Produits de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille	401 827	338 577
Produits de commissions sur opérations de crédit	1 156	945
Autres produits de commissions	5 928	5 790
Total	415 438	346 962

$-- Charges\, de \, commissions\, :$

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Charges de commissions sur prestations de conseil et de services	-6702	-1 650
Charges de commissions sur gestion d'actifs et activité de portefeuille	-77 751	-62 703
Charges de commissions sur opérations de crédit	-494	-345
Total	-84 947	-64 698

Note 3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. :

(En milliers d'Euros)		31/12/23
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	15 471	13 380
Résultat net sur opérations de change	9 686	9 597
Résultat n et sur instruments de dette et dérivés détenus à des fins de transaction	1 960	1 653
Résultat net sur instruments de capitaux propres et dérivés détenus à des fins de transaction	1	
Résultat net sur autres opérations de transaction et dérivés de couverture	-7	
Total	27 111	24 630

Les gains et les pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent les variations de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option et les instruments financiers comptabilisés dans le portefeuille de transaction, y compris les dérivés.

Note 4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Dividendes	2 688	3 583
Total	2 688	3 583

Note 5. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Rémun érations et autres charges de personnel	-201 838	-182 852
Charges sur régimes de retraite à cotisations définies	-37	
Charges de personnel	-201 875	-182 852
Autres charges administratives	-89 628	-85 493
Total	-291 502	-268 345

Note 6. Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	-4 496	-4 405
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	-6 657	-5 540
Dotations aux amortissements du droit d'utilisation sur l'actif loué	-13 998	-12 472
Total	-25 151	-22 416

Note 7. Coût du risque:

(En milliers d'Euros)	Dotations aux dépréciations	Reprises de dépréciations	Recouvremen t de créances	31/12/24	31/12/23
Prêts et créances sur la clientèle	-3 238	3 746	103	611	1 965
Titres au coût amorti	-190	82		-108	1
Engagements de garantie en vers la clientèle	-110	81		-29	-231
Total	-3 538	3 909	103	474	1 735

Note 8. Gains ou pertes nets sur autres actifs :

(En milliers d'Euros)		31/12/23
Plus et moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-9	187
Plus et moins-values sur acquisition, cession ou dépréciation de cession de titres consolidés		1
Total	-9	188

Note 9. Impôt sur les bénéfices :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Impôts courants	-32 808	-18 961
Impôts différés	-83	1 220
Total	-32 891	-17 741

- Impôts courants :

(En milliers d'Euros)		31/12/24	31/12/23
Charge d'impôt de l'exercice		-31 206	-17 827
Impôts sur exercices antérieurs		83	-100
Charge d'impôt i rrécouvrable relative a	ux dividendes	-1 685	-1 034
Total		-32 808	-18 961

— Impôts différés :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Différencestemporelles	-83	1 740
Impôts sur exercices antérieurs		-520
Total	-83	1 220

- Rationalisation de la charge d'impôt en tre le taux d'imposition de droit commun et le taux effect if :

(En milliers d'Euros)		31/12/24		2/23
Résultat avant impôt		131 665		117 841
Charge d'impôt théorique au taux de droit commun français	25,83%	34 009	25,83%	30 438
Principaux éléments de rapprochement				
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-0,42%	-549	-0,22%	-264
Quote-part d'impôt des sociétés de personnes comptabilisée hors du Groupe	-2,09%	-2 749	-11,02%	-12 987
Comptabilisation d'impôts différés non comptabilisés antérieurement				
Effet sur les impôts différés du changement du taux d'impôt sur les sociétés				
Impact des impôts différés non comptabilisés sur les pertes	0,84%	1 112	-0,11%	-124
Impôt sur exercices antérieurs	-0,06%	-83	0,53%	621
Impôt sur les dividendes des filiales reçus par l'intermédiaire de sociétés de personnes				
Différences permanentes	0,03%	45	-0,05%	-62
Effet du taux réduit sur les dividendes et retenues à la source non récupérables	1,28%	1 685	0,88%	1 034
Impact lié au résultat des entreprises mises en équivalence				
Autres effets	-0,44%	-579	-0,78%	-918
Charge d'impôt effective	24,98%	32 891	15,06%	17 741

6. - Notes sur le bilan.

Note 10. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat :

Actifs financiers (En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Parts détenues dans des fonds de placement collectifs	381 981	302 418
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (obligatoire)	381 981	302 418
Instruments dérivés de transaction actifs (note 2)	35 668	13 410
Total	417 649	315 828

Passifs financiers (En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Instruments dérivés de transaction passifs (note 2)	8 956	28 097
Total	8 956	28 097

Note 11. Dérivés.

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur résulte d'un « sous-jacent » (c'est-à-dire un autre instrument financier, un indice ou une autre variable). L'élément sous-jacent est par exemple un taux d'intérêt, un taux de change ou le prix d'une obligation ou d'une action. Les dérivés requièrent un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation dusous-jacent.

Les dérivés sont comptabilisés séparément à leur juste valeur et figurent au bilan pour leur juste valeur positive (actif) et leur juste valeur négative (passif). Les justes valeurs positives représentent le coût qui serait en couru par le Groupe pour remplacer toutes les opérations en faveur du Groupe en cas de défaillance des contreparties. Les justes valeurs négatives représentent le coût qui serait en couru par les contreparties pour remplacer toutes leurs opérations conclues en leur faveur avec le Groupe en cas de défaillance du Groupe. Les variations de juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les gains ou pertes sur actifs fin anciers à la juste valeur par résultat, à moins que les dérivés ne soient admis comptablement comme couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net.

Des transactions sont réalisées sur des produits dérivés à des fins de spéculation ou de couverture. Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur nature et du fait que la couverture puisse être qualifiée comme telle comptablement. La plupart des transactions sur instruments dérivés du Groupe qui ne sont pas qualifiées comptablement comme de la couverture ont néan moins pour objectif de réduire le risque de marché en couvrant les expositions comprises ou non dans le portefeuille de transaction.

- Dérivés de transaction :

	31/12/24 31/12/23					
(En milliers d'Euros)	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
In struments fermes de taux d'intérêt	9 500	236		13 000	436	5
Instruments conditionnels de taux d'intérêt	1 600			1 915	8	
In struments fermes de change	1 920 654	35 432	8 956	1 485 168	12 966	28 092
Total	1 931 754	35 668	8 956	1 500 083	13 410	28 097

Les dérivés de transaction relèvent majoritairement d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actifou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture.

- Instruments dérivés de couverture :

	31/12/24		31/12/23			
(En milliers d'Euros)	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
In struments fermes de taux d'intérêt	50 000	2 626		59 000	3 657	
Total	50 000	2 626		59 000	3 657	

— Couverture de juste valeur: Une part relativement faible du portefeuille de prêts du Groupe est composée de prêts à la clientèle à moyen et long terme à taux fixe et est donc exposée aux variations de juste valeur dues aux variations des taux d'intérêt. Le Groupe gère cette exposition au risque de taux en concluant des swaps de taux d'intérêt pour lesquels il paie des taux fixes et reçoit des taux variables. Le Groupe applique la comptabilité de couverture à ces dérivés, qu'il traite comme des couvertures de juste valeur.

Seul l'élément de risque de taux d'intérêt est couvert ; les autres risques, tels que le risque de crédit, sont gérés mais non couverts par le Groupe. La composante de risque de taux d'intérêt couverte est la variation de la juste valeur des prêts à moyen/long terme à taux fixe de la clientèle résultant uniquement des variations du taux d'intérêt de référence. Ces variations constituent habituellement la composante la plus importante de la variation globale de la juste valeur.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, des tests d'efficacité sont effectués, prospectivement à la date de désignation et rétrospectivement à chaque date de clôture, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de risque de surcouverture. L'inefficacité de ces couvertures est considérée comme non significative et n'a donc pas été comptabilisée dans le compte de résultat.

La plupart de ces swaps de macro-couverture sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance sans révision périodique (non dynamiques).

Le tableau suivant présente les échéances et le taux fixe moyen payable sur les instruments de couverture utilisés dans les stratégies de couverture non dynamiques du Groupe au 31 décembre 2024.

	Total	À vue - 1 mois	1 mois - 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans
Couverture de juste valeur - swap de taux d'intérêt						
Nominal (en milliers d'euro)	50 000			12 000	25 000	13 000
Taux d'intérêt fixe moyen				0,96%	0,88%	1,21%

Le tableau suivant présente le détail des prêts et créances sur la clientèle qui sont couverts par les stratégies de couverture du Groupe à la fin de la période :

(En milliers d'Euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur des prêts à taux fixe couverts	267 400	331 789
Montant cumulé des ajustements de juste valeur des prêts couverts	_	-
Variation de la juste valeur des prêts utilisée pour le test d'inefficacité	2 626	-1 379

Note 12. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Titres de capitaux propres désignés à la FVOCI	106	106
Total des titres à revenu variable	106	106

Note 13. Titres au coût amorti:

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Titres à revenu fixe au coût amorti - valeur brute	1 785 550	1 578 827
Dépréciations étape 1-2	-674	-566
Dépréciations étape 3		
Total	1 784 876	1 578 261

Note 14. Prêts et créances sur les établissements de crédit :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	102 014	146 764
Comptes et prêts à terme	812 086	809 665
Titres et valeurs reçus en pension	769 979	493 683
Intérêts courus	1 418	3 062
Prêts et créances sur les établissements de crédit - valeur brute	1 685 497	1 453 174
Dépréciations		
Total	1 685 497	1 453 174

Note 15. Prêts et créances sur la clientèle :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Comptes ordinaires débiteurs	85 761	45 735
Prêts à la clientèle PCL	2 118 039	2 059 118
Autres prêts à la clientèle	191 845	156 584
Intérêts courus	23 004	21 796
Prêts et créances sur la clientèle - valeur brute	2 418 649	2 283 233
Dépréciations étape 1-2	-1 088	-1 355
Dépréciations étape 3	-15 954	-17 314
Dépréciations	-17 042	-18 669
Total	2 401 607	2 264 564

Note 16. Comptes de régularisation et actifs divers :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Créances clients non bancaires (1)	9 275	3 572
Dépôts de garantie versés (1)	9 140	27 704
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres (1)	47 137	121 988
Autres débiteurs	18 644	17 708
Actifs divers	84 196	170 972
Charges constatées d'avance	5 284	4 383
Produits à recevoir (1)	68 972	62 354
Comptes de régularisation	74 256	66 737
Total	158 452	237 711
(1) Ces soldes représentent les autres actifs financiers comme mentionnés dans la sectior	14	_

Note 17. Contrats de location.

Dans le cadre de ses activités qu'il exerce dans le monde entier, le Groupe loue des bureaux. La durée des contrats de location varie généralement de 5 à 15 ans.

La plupart de ces contrats contiennent une clause qui donne la possibilité au preneur de prolonger le bail au-delà d'une période non résiliable ou bien de résilier le bail de manière anticipée par rapport à l'échéance initiale prévue par le contrat. Lors que des entités ont estimé qu'il est raisonnablement certain qu'elles exerceront une de ces clauses, elles ont inclus ces options de résiliation anticipée/de prolongation dans l'évaluation de la durée du contrat de lo cation.

Une part importante des baux immobiliers du Groupe concerne les baux commerciaux en France. En général, les baux commerciaux français sont conclus pour une durée d'au moins neuf ans, avec une possibilité de résiliation unilatérale par le locataire au bout de trois ou six ans. C'est la raison pour laquelle ce type de contrat de location est aussi communément app elé 3-6-9 en France. Dans la mesure où les locataires ont jugéraisonnablement certain qu'ils n'exerceront pas leur droit de résiliation unilatérale, ils ont estimé que la durée du bail est de neuf ans.

Le Groupe, le cas échéant, sous-loue un e petite partie de ces immeubles à des entités externes au Groupe.

Le Groupe, en tant que bailleur, loue également un certain nombre de véhicules et d'autres équipements, qui, pris dans leur ensemble, ne sont pas significatifs pour les comptes du Groupe.

- Droits d'utilisation:

(En milliers d'Euros)	01/01/24	Acquisitions	Cessions/mi ses au rebut	Dotations	Désactua- lisation	Autres variations	31/12/24
Droits d'utilisation							
Immeubles en location	86 815	7 458	-1 175				93 099
Autres biens	5 010	1 171	-826				5 356
Total des droits d'utilisation bruts	91 826	8 630	-2 001				98 455
Amortissements et dépréciations							
Immeubles en location	-50 529		1 175	-12 654			-62 007
Autres biens	-2 869		816	-1 344			-3 397
Total amortissements et dépréciations	-53 398		1 991	-13 998			-65 404
Total	38 428	8 630	-10	-13 998			33 050

- Dettes de loyers

(En milliers d'Euros)	01/01/24	Acquisitions	Cessions/mi ses au rebut	Paiements	Désactua- lisation	Autres variations	31/12/24
Dettes de loyers							
Dettes de loyers - biens immobiliers	39 515	7 460		-14 122	370		33 223
Dettes de loyers - autres biens	2 130	1 286		-1 497	53		1 972
Total	41 645	8 747		-15 619	422		35 195

Au 31 décembre 2024, le Groupe s'était en gagé dans des contrats de location à terme qui n'avaient pas encore commencé. Cela inclut les contrats de location d'immeubles pour lesquels les sorties de trésorerie futures, non actualisées et non ajustées de l'inflation, pourraient être de l'ordre de 138 € millions sur des durées de location de 5 à 12 ans.

Les montants relatifs à ces contrats comptabilisés dans le compte de résultat sont les suivants :

(En milliers d'Euros)	31/12/24
Contrats de location à court terme	-328
Total	-328

Note 18. Immobilisations corporelles.

En milliers d'Euros	01/01/24	Acquisitio ns	Cessions/ mises au rebut	Dotations	Autres variations	31/12/24
Immobilisations corporelles brutes						
Terrains et constructions	56 741	2 163	-1 036		169	58 037
Autres immobilisations corporelles	14 812	2 263	-1 246		-173	15 657
Total des immobilisations corporelles brutes	71 553	4 427	-2 282		-4	73 694
Amortissements et dépréciations						
Terrains et constructions	-31 260		661	-2711	-1	-33 311
Autres immobilisations corporelles	-10 184		1 025	-1 785	-1	-10 945
Total amortissements et dépréciations	-41 444		1 686	-4 496	-2	-44 256
Total	30 109	4 427	-596	-4 496	-6	29 438

L'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans le compte de résultat dans la Note 25.

Note 19. Immobilisations incorporelles:

(En milliers d'Euros)	01/01/24	Acquisitions	Cessions/mi ses au rebut	Dotations	Autres variations	31/12/24
Immobilisations incorporelles brutes						
Logiciels	33 973	6 640	-142		-1	40 470
Autres immobilisations incorporelles	10 631					10 631
Total immobilisations incorporelles brutes	44 604	6 640	-142		-1	51 101
Amortissements et dépréciations						
Logiciels	-23 958		134	-5 675	2	-29 497
Autres immobilisations incorporelles	-5 081			-982		-6 063
Total amortissements et dépréciations	-29 039		134	-6 657	2	-35 560
Total	15 565	6 640	-8	-6 657	1	15 541

Note 20. Écarts d'acquisition :

(En milliers d'Euros)	Banque privée et gestion d'actifs	Total
Au 1er janvier	44 240	44 240
Au 31 décembre	44 240	44 240

[—] **Test de dépréciation**: Le Groupe a effectué ses tests de dépréciation annuels au 31 décembre 2024. Les tests sont mis en œuvre pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un écart d'acquisition a été affecté. La valeur recouvrable de chacune des UGT a été calculée en utilisant la méthode la plus appropriée. Les résultats de ces tests ont conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire sur les écarts d'acquisition du Groupe.

Activité de Banque privée et gestion d'actifs

Pour l'UGT WAM France, la juste valeur a été calculée en utilisant un multiple de la valeur d'entreprise (VE)/actifs sous gestion, appliqué aux actifs sous gestion sous-jacents de l'UGT.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Les actifs sous gestion sont basés sur les actifs sous gestion de clôture au mois de septembre 2024; et
- Les multiples d'actifs sous gestion utilisés sont basés sur les multiples en septembre 2024 des homologues suisses et européens de WAM.

La technique d'évaluation serait classée au Niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les résultats des tests de sensibilité sur ces UGT montrent que pour qu'une dépréciation soit envisagée, le ratio valeur d'entreprise (VE)/actifs sous gestion ou les actifs sous gestion devraient diminuer de 68% pour l'UGT WAM France (décembre 2023 : 76 %).

Note 21. Dettes envers les établissements de crédit :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	44 324	12 408
Comptes et emprunts à terme	4 081	1 600
Contrats de mise en pension		125 000
Intérêts courus	9	4 652
Total	48 414	143 660

Note 22. Dettes envers la clientèle :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Dettes en vers la clientèle à vue	4 750 037	4 161 430
Dettes en vers la clientèle à terme	3 477 885	3 877 015
Titres et valeurs donnés en pension	77 311	48 589
Intérêts courus	48 300	49 591
Total	8 353 533	8 136 625

Note 23. Comptes de régularisation et passifs divers :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Charges à payer au personnel	91 980	76 317
Charges à payer et produits constatés d'avance	68 573	62 037
Comptes de régularisation	160 553	138 354
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres (1)	144 415	97 696
Créditeurs financiers divers (1)	3 568	4 032
Passifs relatifs au droit d'utilisation sur l'actif loué	35 195	41 645
Autres créditeurs	33 958	26 784
Passifs divers	217 136	170 157
Total	377 689	308 511

Note 24. Provisions:

(En milliers d'Euros)	01/01/24	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres variations	31/12/24
Provisions pour risques de contrepartie	455	110	-81			484
Provisions pour litiges	2 924	940	-95	-46		3 723
Provisions pour réaménagement d'immeubles	690					690
Provisions pour charges de personnel	3 473	778	-330			3 921
Sous-total	7 542	1 828	-506	-46		8 818
Provisions pour retraites et autres avantages à long terme						
Total	7 542	1 828	-506	-46		8 818

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. En se basant sur les informations disponibles et, le cas échéant, sur les conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant.

Les provisions pour litiges comprennent des provisions pour couvrir les coûts estimés des procédures judiciaires et réclamations découlant de la conduite des affaires.

Après avoir tenu compte des informations disponibles à la date du présent rapport, la Direction estime que le niveau de provisionnement constitué dans les comptes consolidés publiés est suffisant pour couvrir toute poursuite ou toute action potentielle ouréelle susceptible d'impacter les comptes consolidés du Groupe.

Les provisions pour retraites et autres avantages à long terme proviennent principalement des médailles du travail.

Note 25. Dépréciations :

(En milliers d'Euros)	01/01/24	Dotations	Reprises	Sorties du bilan	Autres variations	31/12/24
Prêts et créances sur la clientèle	-18 669	-3 238	3 746	1 070	49	-17 042
Titres au coût amorti	-566	-190	82			-674
Total	-19 235	-3 428	3 828	1 070	49	-17 716

Note 26. Impôts différés:

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Solde net d'impôts différés à l'ouverture	95	-1 129
Dont actifs d'impôts différés	611	771
Dont passifs d'impôts différés	-516	-1 900
Enregistré au compte de résultat		
(Charge)/produit d'impôts différés au compte de résultat	-83	1 220
Achat/cessiond'une filiale		
Autres	-1	4
Solde net d'impôts différés à la clôture	11	95
Dont actifs d'impôts différés	679	611
Dont passifs d'impôts différés	-668	-516

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés uniquement dans le cas où il existe un droit de compensation juridiquement exécutoire et que le solde est lié à l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité ou sur le même groupe imposable. Il doit également exister une volonté et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les actifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Rémun érations différées	271	-448
Provisions	-284	180
Autres différences temporelles	692	879
Total	679	611

Les passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Ajustements de la juste valeur des terrains et constructions	1 314	1 556
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	4	4
Autres différences temporelles	-650	-1 044
Total	668	516

 $Les \ (charges) \textit{produits d'impôts différés figurant au compte de résultat comprennent les \ différences temporelles \ suivantes: \ (charges) \textit{produits d'impôts différés figurant au compte de résultat comprennent les \ différences temporelles \ suivantes: \ (charges) \textit{produits d'impôts différés figurant au compte de résultat comprennent les \ différences temporelles \ suivantes: \ (charges) \textit{produits d'impôts différés figurant au compte de résultat \ comprennent les \ différences temporelles \ suivantes: \ (charges) \textit{produits d'impôts d'im$

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Rémun érations différées	719	-465
Dépréciation de créances	-464	91
Autres différences temporelles	-338	1 594
Total	-83	1 220

Note 27. Participations ne donnant pas le contrôle :

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent principalement aux montants calculés d'après les dispositions statutaires des sociétés en commandite simple (SCS) au sein du Groupe. Le résultat attribué aux titres en capital de ces participations est calculé sur la base du résultat social de chacune de ces sociétés en commandite simple, y compris la quote-part du résultat revenant au travail. Le résultat, l'actif net et les dividendes attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle proviennent de :

	31/12/24			31/12/23			
(En milliers d'Euros)	Résultat net	Montant au bilan	Quote-part de résultat	Résultat net	Montant au bilan	Quote-part de résultat	
Sociétés en commandite simple	11 000	9 518	-7 601	8 129	6 099	-2 030	
Autres filiales					21		
Total	11 000	9 518	-7 601	8 129	6 120	-2 030	

— **Titres en capital:** Les éléments relatifs aux titres en capital au sein des participations ne donnant pas le contrôle correspondent principalement aux montants calculés d'après les dispositions statutaires des sociétés en commandite simple du Groupe. Le résultat attribué aux titres en capital préciput est calculé sur la base du résultat social de chacune de ces sociétés en commandite simple.

Note 28. Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se décompose comme suit :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Caisses, banques centrales, CCP	2 880 017	3 303 584
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	102 014	146 764
Autres équivalents de trésorerie (actifs)	196 851	118 683
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour, banques centrales	-44 324	-12 408
Total	3 134 558	3 556 623

La trésorerie comprend les caisses et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Les autres équivalents de trésorerie comprennent des prises en pensions au jour le jour et des effets publics et v aleurs assimilées détenus à des fins de transactions.

7. - Autres informations.

Note 29. Parties liées.

Dans le cadre de cette note, le terme « Représentants légaux » fait référence aux représentants légaux de R&co MM.

Les transactions réalisées durant l'exercice et les encours existants en fin d'exercice entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation. Les transactions faites avec les sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentées séparément dans le tableau suivant.

Les autres parties liées sont les membres du Conseil d'administration, les personnes physiques ou morales ayant une activité de contrôle dans le Groupe, les personnes physiques ou morales ayant une activité de contrôle au sein de la société mère de R&co MM, les sociétés qui sont contrôlées par les principaux dirigeants, et toute personne ayant directement ou indirectement la responsabilité, la Direction ou le contrôle des activités de R&co MM. Elles comprennent également les membres de la famille proche de toute personne qui contrôle, exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur R&co MM et de toute personne faisant partie des Représentants légaux, du Conseil d'administration ou des organes sociaux de sa société mère.

		31/12/24			31/12/23	
(En milliers d'Euros)	Sociétés mères, Co- entreprises et entités contrôlées par la même société mère	Représen- tants légaux	Autres parties liées	Sociétés mères, Co- entreprises et entités contrôlées par la même société mère	Représen- tants légaux	Autres parties liées
Actifs						
Prêts et avances sur la clientèle	39 612	2	1 726		13 561	3 077
Titres à revenu variable	-1					
Actifs divers	6 341			806		
Total actifs	45 952	2	1 726	805	13 561	3 077
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	2 545			113		
Dettes envers la clientèle	204 460	2 912	15 239	245 661	50 502	5 672
Passifs divers	18 869			17 883		
Dettes subordonnées						
Total passifs	225 874	2 912	15 239	263 657	50 502	5 672
Engagements de financement et de garantie						
Engagements de financement donnés	113 824			100 000		
Engagements de garantie donnés			6 031			6 348
Total engagements	113 824		6 031	100 000		6 348

		31/12/24		31/12/23			
(En milliers d'Euros)	Sociétés mères, Co- entreprises et entités contrôlées par la même société mère	Représen- tants légaux	Autres parties liées	Sociétés mères, Co- entreprises et entités contrôlées par la même société mère	Représen- tants légaux	Autres parties liées	
Charges et produits relatifs aux transactions avec les parties liées							
Intérêts reçus	30 797	28		15 132	3	375	
Intérêts versés	-7 117	-200		-10 384	-102	-590	
Commissions reçues	8 074	318		5 678	71	1 825	
Commissions versées	-3 830			-452			
Autres produits	329	102		1 257	7	468	
Autres charges	-7 935			-9 514			
Total charges	20 318	248		1 717	-21	2 078	

Note 30 - Honoraires des Commissaires aux comptes.

		K	PMG		Cailliau Dedouit et Associés			
(En milliers d'Euros)	31/1	2/24	31/1	12/23	31/1	2/24	2/24 31/12/2	
	9	6		%	q	%		%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés								
R&co MM (société mère)	120	39%	115	33%	120	61%	115	37%
Filiales	136	45%	194	57%	77	39%	194	63%
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires								
R&co MM (société mère)		0%		0%		0%		0%
Filiales	48	16%	31	9%		0%		0%
Sous-total	304	100%	340	99%	197	100%	309	100%
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande des entités								
Juridique, fiscal, social		0%		0%		0%		0%
Autres		0%	4	1%		0%		0%
Sous-total		0%	4	1%		0%		0%
Total	304	100%	344	100%	197	100%	309	100%

Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment à des missions de revue de la conformité de R&Co MM au regard de dispositions réglementaires de l'AMF.

Note 31. Engagements donnés et reçus :

- Engagements donnés :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Engagements en faveur de la clientèle	919 197	928 115
Engagements de financement	919 197	928 115
Engagements en faveur des établissements de crédit	150	150
Engagements en faveur de la clientèle	80 067	75 613
Engagements de garantie	80 217	75 763
Autres en gagements donnés	29 612	29 612
Autres engagements donnés	29 612	29 612

- Engagements recus:

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Engagements reçus d'établissements de crédit	542 597	401 412
Engagements de financement	542 597	401 412
Engagements reçus d'établissements de crédit	67 190	26 981
Engagements reçus de la clientèle	133	155
Engagements de garantie	67 323	27 136

- Actifs donnés et reçus en garantie :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs auprès des Banques centrales (1)		125 000
Valeur comptable des actifs donnés en pension livrée	77 311	48 589
Total	77 311	173 589
En milliers d'euros	31/12/24	31/12/23
Juste valeur des actifs reçus en pension livrée	764 439	498 347
Total	764 439	498 347

(1) Les actifs donnés en garantie de passifs correspondent à des titres en garantie dans le cadre de l'opérations ciblées de refinancement de long terme (TLTRO III)

8. – Gouvernance et gestion des risques associés aux instruments financiers.

8.1. Gouvernance. — La stratégie du Groupe consiste à adopter un e approche prudente et conservatrice en matière de gestion des risques. La préservation de la réputation est un élément essentiel de la définition du profil de risque et de la gestion des risques. La protection de la réputation détermine le type de clients et d'activités dans les quelles le Groupe s'en gage.

La nature et la méthode de monitoring et de reporting varient selon le type de risque. Les risques sont, pour la plupart, surveillés sur une base variable selon l'activité. Les informations permettant de suivre le profil de risques sont fournies aux comités concernés sur une base hebdomadaire, men suelle ou trimestrielle selon leur fréquence. Lorsque le type de risque le permet, le niveau de risque auquel le Groupe est confronté est également géré à l'aide de tests de sensibilité et de stress tests.

L'identification, l'évaluation et le contrôle des risques font partie intégrante de la gestion des activités de Rothschild & Co Martin Maurel (R&COMM). Les politiques et procédures de risque sont régulièrement mises à jour pour répondre aux besoins en évolution constante de l'activité et pour se conformer aux meilleures pratiques. R&co MM s'est doté d'un document cadre définissant les rôles et responsabilités de chacun en termes de gestion des risques et d'un document décrivant son appétit aux risques. Des politiques spécifiques décrivent la gestion des risques pour chaque type de risque.

8.1.1. Risque de crédit et de contrepartie. — Le risque de crédit et de contrepartie est le risque en couru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'un e contrepartie ou de débiteurs ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés.

Le risque de crédit est géré au travers d'une politique spécifique et de limites approuvées par le Conseil d'administration du groupe R&Co MM. Le risque de concentration est géré par la politique des grands risques. La politique de crédit fixe les règles de délégation, le type de crédits réalisés par la banque ainsi que les garanties prises. Les limites donnent un engagement cumulé maximal par type de crédit.

L'exposition au risque de crédit du Groupe découle principalement de son activité de prêts à la clientèle privée et de son activité de prêts aux entreprises, par le biais de Rothschild & Co Martin Maurel et R&Co Wealth Management Monaco (les « Entités Bancaires »). L'exposition au risque de contrepartie peut aussi être liée aux investissements liés à la gestion de la trésorerie de la banque.

— Dispositif d'évaluation de l'exposition au crédit et de contrôle indépendant des risques et surveillance des limites

Les comités examinant les dossiers de crédit sont le Comité de Crédit R&Co MM ainsi que le Comité de Crédit R&Co dédié (Group Credit Committee), selon des critères de taille des prêts et des garanties offertes définies par la politique crédit. Le portefeuille de crédit fait l'objet d'une analyse mensuelle.

Toute exposition significative au risque de crédit donne lieu à une analyse de crédit rigoureuse par des équipes spécialisées ainsi qu'à l'examen et à l'approbation des comités de crédit. Une bonne partie de l'exposition au risque de crédit est couverte par une garantie.

Toutes les expositions au risque de crédit font l'objet d'une surveillance étroite et régulière, tandis que les créances douteuses donnent lieu à un examen trimestriel. Le recouvrement des créances est organisé aux différentes étapes de la vie du compte qui vont orienter les créances concernées de :

- la régularisation commerciale par le chargé de clientèle dans le cadre la gestion courante,
- vers le recouvrement amiable via les « affaires spéciales »,
- puis vers le recouvrement des créances déclassées en douteux compromis par le service contentieux.

Sans se départir de sa politique de distribution de crédit prudente, la banque accepte parfois selon les circonstances de déroger à ces règles, en fonction de la qualité de l'emprunteur, de son exposition globale, de l'importance de sa demande, de sa forme juridique quand il s'agit d'une personne morale, de la pression concurrentielle, etc. Par ailleurs, la forte position de la banque dans l'activité « gestion » conduit tout naturellement à promouvoir les avances sur titres ou « crédits Lombard ». En effet, de par la typologie de son portefeuille, R&co MM accompagne ses clients dans la distribution de crédits patrimoniaux. Il s'agit de prêts garantis par un nantissement (une délégation) de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou par le nantissement d'un dépôt de titres. Ces prêts sont communément appelés « crédits Lombard » et réalisés le plus souvent avec un capital remboursable à l'échéance (prêt « in fine »). Ce type de financement s'inscrit dans le cadre d'une stratégie patrimoniale. Il offre par exemple, une meilleure diversification économique qu'un financement par fonds propres.

- 8.1.2. Risque de règlement. Le risque de règlement est le risque qu'un e contrepartie ne s'acquitte pas d'une ou de plusieurs obligations de règlement en numéraire ou de livraison de titres à l'égard de l'une de ses contreparties. Au sein du groupe R&co MM le risque de règlement peut découler de transactions sur instruments dérivés, ainsi que d'opérations de vente et d'achat de titres. Plusieurs mesures d'atténuation ont été adoptées pour réduire ces risques et les gérer correctement.
- **8.1.3. Risque opérationnel.** Le risque opérationnel est défini par la réglementation bancaire (cf. CRR) comme les pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée. Le risque opérationnel, ainsi défini, inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Le groupe R&co MM a défini une politique de gestion des risques opérationnels.
- **Gouvernance et organisation du risque opérationnel**: Le Groupe R&co MM, en conformité avec la politique de sa maison mère, a mis en place un dispositif de contrôle du risque opérationnel consistant en un ensemble de politiques visant à assurer la conformité avec les exigences réglementaires dans ce domaine, procédés, systèmes et procédures visant à communiquer sur l'appétit au risque du Groupe, à protéger ses actifs, à définir les rôles et responsabilités en son sein et à instaurer une méthode cohérente d'identification, de surveillance, d'évaluation et de reporting du risque opérationnel.

Tous les incidents entraînant une perte supérieure à 50 000 euros sont signalés dans le rapporttrimestriel des risques.

Par ailleurs, le Groupe R&co MM a élaboré une politique de sécurité des systèmes d'information. Cette politique définit les principes en termes de préservation de l'intégrité et de la confidentialité des données. R&co MM s'est doté d'une RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information) rattachée au Directeur des risques et travaillant en coordination avec le Chief Information Security Office (CISO) du Groupe dans le but de protéger les équipements informatiques exposés (Firewalls), d'assurer une bonne protection des systèmes internes (AntiVirus, Backups, PRA) et d'appliquer les procédures de sécurité définies à l'échelle du Groupe et adoptées au sein du périmètre R&co MM.

— **Risque de non-conformité**: Le risque de non-conformité se définit comme les risques de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières qu'elles soient de natures législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Des programmes ciblés de formation à la conformité sont régulièrement organisés pour permettre aux collaborateurs du Groupe de connaître parfaitement leurs responsabilités au regard de la réglementation ainsi que le cadre réglementaire dans lequel ils exercent leur activité.

La protection de la marque Rothschild & Co revêt la plus haute importance pour un Groupe éponyme. La réputation qui y est attachée constitue un des actifs principaux pour le Groupe, raison pour laquelle un ensemble de contrôles mis en place visent à assurer le maintien d'une culture axée sur le professionnalisme et à protéger la réputation de la Société.

La politique du Groupe, procédures et autres documents (par exemple dans les manuels de conformité métiers) décrivent les mesures permettant de prévenir le risque de réputation, notamment des principes exigeants orientant les comportements et les procédures détaillées appliquées à l'admission/l'acceptation de nouveaux clients dans toutes les divisions opérationnelles.

La fonction Conformité est tenue d'établir, tous les mois, un rapport regroupant les informations de gestion de la conformité. Ces informations comprennent des données quantitatives et des évaluations qualitatives émanant des responsables Conformité locaux. De tels rapports permettent d'avoir une vision globale du risque de conformité à l'échelle du Groupe R&co MM et ensuite du Groupe R&Co et de disposer d'informations nécessaires en la matière par ligne métier ou sujet concerné.

8.1.4. Risque de marché. — Le risque de marché se définit comme le risque de perte lié aux variations de paramètres de marché. Les principales composantes sont le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Le Groupe R&co MM gère le risque de marché de manière autonome, en conformité avec son propre appétit au risque approuvée par sa gouvernance ainsi que par le Comité de gestion actif-passif du Groupe R&Co (Group Assets and Liabilities Committee ou « ALCO »).

Le Groupe évalue le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire en calculant son impact sur la juste valeur des actifs et passifs portant intérêts (et sur celles des dérivés de taux d'intérêt) en appliquant les méthodes préconisées par la réglementation IRRBB sur l'EVE et la NMI.

Le risque de change est seulement résiduel et provient du décalage entre opérations d'achat et de vente de devises. Il n'y a pas de position active de change, la banque gère son bilan de façon à équilibrer ses ressources et emplois en devises. Le risque de change est donc encadré par une limite faible.

8.1.5. Risque de liquidité. — Le risque de liquidité est le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs

idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Le risque de liquidité est également associé à l'incapacité de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides.

— **Gestion du risque de liquidité** : L'approche prudente du risque de liquidité et de la gestion de ce risque, adoptée par R&co MM, s'inscrit dans le cadre global de la stratégie mise en œuvre au sein de la banque de financement et de la gestion de patrimoine.

Conformément aux limites fixées dans sa position relative à l'appétit au risque, R&co MM doit conserver des liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements en matière de trésorerie ainsi qu'un coussin de sécurité complémentaire par rapport aux exigences réglementaires et à l'évaluation interne des besoins de liquidité. La politique de gestion du risque de liquidité du Groupe R&co MM est soumise à un examen annuel par la Direction de R&co MM ainsi que par le Comité ALCO du Groupe R&Co. Elle définit les limites en matière de risque de liquidité ainsi que la manière de mesurer, de surveiller et de contrôler ce demier.

Le Comité ALCO du Groupe R&Co est chargé de développer un estratégie de gestion de la liquidité et d'en superviser la mise en œuvre, d'approuver les politiques et limites locales relatives au risque de liquidité, et d'introduire des mesures raisonnables pour faire en sorte que ces demières soient conformes au profil de risque du Groupe R&Co. L'ALCO établit et assure le maintien d'une structure de gestion du risque de liquidité, comportant des délégations de pouvoirs au profit de hauts responsables et fait en sorte que toutes les mesures raisonnables soient prises pour évaluer, surveiller et contrôler le risque de liquidité ainsi que pour identifier des changements significatifs du profil de liquidité. L'ALCO est habilité, après évaluation des résultats des stress tests appliqués au profil de liquidité, à déclencher, si nécessaire, l'adoption de mesures s'inscrivant dans le cadre d'un Plan de financement d'urgence (Contingency Funding Plan ou « CFP »).

L'ALCO s'assure que l'impact et le coût appropriés des transactions en matière de liquidité soient pris en compte dans les procédures d'évaluation du crédit. Les Comités ALM et de Trésorerie déclinent les politiques et stratégies décrites ci-dessus dans le cadre de limites approuvées à l'échelle du Groupe R&co MM par sa gouvernance.

— Système de surveillance du risque de liquidité: Les positions de liquidité du groupe R&co MM font l'objet d'un examen et d'un rapport détaillé examiné en Comité ALM présidé par un dirigeant effectif ainsi que d'un examen trimestriel par la Direction dans le cadre d'un rapport trimestriel de risques. De plus, R&co MM s'est doté d'un plan de financement d'urgence impliquant un examen périodique de l'importance et du degré de gravité des hypothèses utilisées, du niveau et de la viabilité des engagements de financement reçus, ainsi que du montant et de la qualité des actifs liquides détenus.

Le responsable de la fonction Trésorerie est chargé d'assurer la gestion quotidienne de la liquidité, de gérer l'activité selon les limites fixées en matière de liquidité.

La fonction Finance du Groupe est chargée de contrôler le respect des limites fixées en matière de risque de liquidité et de signaler dans les meilleurs délais tout manquement au regard des limites et objectifs établis. L'équipe est, par ailleurs, tenue d'établir les rapports réglementaires sur la liquidité, de soumettre le profil de liquidité à des stress tests, de vérifier l'adéquation de ces derniers en consultation avec la fonction Risque du Groupe et de communiquer les résultats obtenus à l'ALCO.

La fonction Risque assure un contrôle de second niveau du risque de liquidité du Groupe, R&co MM est en charge de l'établissement de rapports périodiques destinés à être soumis à la Direction.

8.2. Risque de crédit :

8.2.1. Classement des crédits :

Le Groupe revoit les expositions au risque de crédit lié aux prêts et titres de dette trimestriellement et les classe comme :

Catégorie	Définition	Rapprochement avec le modèle de dépréciation en trois étapes d'IFRS 9
Catégorie 1	Expositions considérées comme saines.	Etape 1
Catégorie 2	Exposition pour lesquelles le paiement du principal et des intérêts n'est pas à ce jour remis en cause mais qui nécessitent une surveillance particulière en raison d'une potentielle détérioration de la situation du client. Il peut notamment s'agir de mauvaises performances commerciales, de difficultés rencontrées par le client sur son marché, de menaces concurrentielles ou réglementaires, d'éventuels effets de change ou d'autres facteurs.	Etape 2
Catégorie 3	Exposition pour lesquelles la situation du client s'est détériorée davantage par rapport à la catégorie 2. Bien que l'exposition ne soit pas considérée comme douteuse, la situation du client nécessite une surveillance renforcée de la part des chargés d'affaires.	Etape 2
Catégorie 4	Expositions considérées comme douteuses qui font l'objet d'une provision pour partie. L'exposition devrait être recouvrée en partie.	Etape 3
Catégorie 5	Expositions considérées comme douteuses qui font l'objet d'une provision pour la totalité du montant. Aucune perspective de recouvrement significatif n'est envisagée.	Etape 3
Chacune des er Groupe.	ntités du Groupe ventile son exposition au risque des contrepartie en utilis	ant ces catégories dans son reporting au

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 pour les actifs fin anciers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des sûretés reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

(En milliers d'Euros)	Catégorie1	Catégorie2	Catégorie3	Catégorie4	Catégorie5	Dépréciatio ns	31/12/24
Caisse, banques centrales	2 880 017						2 880 017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	38 294						38 294
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 685 497						1 685 497
Prêts et créances sur la clientèle	2 388 621	491	349	19 809	9 379	-17 042	2 401 607
Titres de dette à la juste valeur par capitaux propres							
Titres à revenu fixe au coût amorti	1 785 550					-674	1 784 876
Autres actifs financiers	134 524						134 524
Sous-total actifs	8 912 503	491	349	19 809	9 379	-17 716	8 924 815
Engagements et garanties	999 414						999 414
Total	9 911 917	491	349	19 809	9 379	-17 716	9 924 229

Le risque de crédit sur les instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat n'est pas indiqué. Les provisions sur les engagements et les garanties sont comptabilisées en « Provisions » (note 24).

(En milliers d'Euros)	Catégorie1	Catégorie2	Catégorie3	Catégorie4	Catégorie5	Dépréciatio ns	31/12/23
Caisse, banques centrales	3 303 584						3 303 584
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	17 067						17 067
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 453 174						1 453 174
Prêts et créances sur la clientèle	2 249 280	670	600	22 447	10 236	-18 669	2 264 564
Titres à revenu fixe au coût amorti	1 578 827					-566	1 578 261
Autres actifs financiers	215 618						215 618
Sous-total actifs	8 817 550	670	600	22 447	10 236	-19 235	8 832 268
Engagements et garanties	1 003 878						1 003 878
Total	9 821 428	670	600	22 447	10 236	-19 235	9 836 146

8.2.2. Exposition au risque de crédit :

— Regroupements d'instruments pour les pertes calculées collectivement : Pour les pertes sur créances attendues calculées sur un e base collective, les expositions sont regroupées sur la base des caractéristiques de risque qui sont partag ées par celles-ci.

Les prêts du Groupe sont principalement destinés à soutenir l'activité de la Banque privée et gestion d'actifs via des prêts à des clients privés qui sont, soit garantis par des portefeuilles de titres (prêts Lombard), soit par des biens immobiliers (prêts hypothécaires).

— PCL Lombard et prêts hypothécaires: Le Groupe a un très faible historique de défauts sur ses prêts Lombard et hypothécaires accordés par le PCL. La PD et la LGD ont été déterminées par l'historique des défauts observés et par des scénarios baissiers réalistes basés sur l'évaluation de la Direction.

Pour les prêts Lombard, l'estimation de la LGD est réalisée sur la base du montant de la garantie détenue, et si celle-ci est diversifiée ou non, ainsi que sur la nature du client et des difficultés potentielles de recouvrement de la garantie.

Pour les prêts hypothécaires, l'estimation de la LGD tient compte de la valeur des biens hypothéqués et varie en fonction de la LTV, du montant des frais susceptibles d'être encourus pour recouvrer et vendre toute garantie, de la nature du client, et des difficultés potentielles de recouvrement de la garantie.

Les hypothèses utilisées dans le calcul de l'ECL sont contrôlées et revues sur une base trimestrielle. Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les techniques d'estimation ou les hypothèses importantes au cours de la période considérée.

— Autres prêts à la clientèle: Le Groupe accorde également d'autres types de prêts à la clientèle, principalement des prêts aux entreprises en France, du financement d'opération immobilière d'entreprise. D'autres prêts peuvent également être accordés ponctuellement pour soutenir les activités de Gestion d'actifs du Groupe. L'ECL de ces entreprises est soigneusement examinée, secteur par secteur, et, lorsque cela est significatif, prêt par prêt.

Compte tenu de la taille relativement modeste de ce portefeuille, en particulier toute partie dont le risque de crédit n'est pas évalué sur base individuelle, le Groupe n'utilise pas de modèle pour estimer les corrélations entre les variables macroéconomiques et la probabilité de défaut. Pour les prêts qui ne présentent pas de signes évidents de difficultés financières ou qui sont de trop faible montant pour un examen individuel, des provisions complémentaires ont été ajoutées au coût du risque afin de refléter l'augmentation du risque de crédit, non détectable au niveau individuel. Les changements apportés aux techniques d'estimation ou aux hypothèses significatives au cours de la période n'ont pas eu d'impact significatif.

— **Titres de dette au coût amorti**: Pour les titres de dette détenus par le département trésorerie, l'ECL est déterminée en utilisant les notations de crédit de S&P qui font l'objet d'un suivi et d'un e mise à jour quotidienne. Les PD à un an et à maturité associées à chaque notation sont déterminées sur la base des taux de défaut, également publiés par l'agence S&P. Pour estimer la LGD, le Groupe a utilisé la LGD de Bâle III, qui est de 45% pour les dettes seniors.

Les hypothèses qui servent de base au calcul des ECL font l'objet d'un suivi et d'un e révision trimestrielle, et aucun changement significatif n'a été apporté aux techniques d'estimation ou aux hypothèses au cours de la période.

— Exposition maximale au risque de crédit – Instrument financier sujet à dépréciation: Le tableau suivant présente une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une provision pour ECL est comptabilisée. La valeur comptable brute des actifs financiers détaillée ci-dessous représente également l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit sur ces actifs. L'analyse de l'exposition au risque de crédit des autres actifs financiers est présentée dans la Section 8.2.3.

La métho de d'affectation des prêts des Étapes 2 et 3 à la clientèle entre PCL et autres prêts a été modifiées au cours de la période en cours. À des fins de comparaison, l'exercice précédent a été retraité selon la même métho de.

(En milliers d'Euros)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	31/12/24	Étape 1	Étape 2	Étape 3	31/12/23
Valeur brute comptable								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 685 497			1 685 497	1 453 174			1 453 174
Prêts à la clientèle PCL	4 266 179	1 246	24 086	4 291 511	2 071 929	1 146	13 487	2 086 562
Autres prêts à la clientèle	-1 877 558	-406	5 102	-1 872 862	-1 880 431	-1 022	19 009	-1 862 444
Titres au coût amorti	1 785 550			1 785 550	1 578 827			1 578 827
Total	5 859 668	840	29 188	5 889 696	3 223 499	124	32 496	3 256 119
Dépréciation								
Prêts à la clientèle PCL					-624	-11	-4 487	-5 122
Autres prêts à la clientèle	-1 023	-65	-15 954	-17 042	-682	-38	-12 827	-13 547
Titres au coût amorti	-674			-674	-566			-566
Total	-1 697	-65	-15 954	-17 716	-1 872	-49	-17 314	-19 235
Valeur nette comptable								
Prêts et créances sur les établissements de								
crédit	1 685 497			1 685 497	1 453 174			1 453 174
Prêts à la clientèle PCL	4 266 179	1 246	24 086	4 291 511	2 071 305	1 135	9 000	2 081 440
Autres prêts à la clientèle	-1 878 581	-471	-10 852	-1 889 904	-1 881 113	-1 060	6 182	-1 875 991
Titres au coût amorti	1 784 876			1 784 876	1 578 261			1 578 261
Total	5 857 971	775	13 234	5 871 980	3 221 627	75	15 182	3 236 884

Pour les prêts et créances sur la clientèle, la variation des dépréciations est présentée dans le tableau ci-dessous. La variation des autres dépréciations est présentée dans la rubrique « Dépréciations » (Note 25).

Des informations complémentaires sur la manière dont les ECL sont mesurées et sur la détermination des trois étapes ci-dessus sont données dans le paragraphe « Dépréciation des actifs financiers au coût amorti ».

- Prêts à la clientèle :

(En milliers d'Euros)	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Dépréciation à l'ouverture	-1 306	-49	-17 314	-18 669
Mouvements impactant le résultat				
(Dotations)	-57		-3 181	-3 238
Reprises	340	-16	3 524	3 848
Recouvrement des prêts			-103	-103
Total (dotations)/reprises net au résultat sur la période	-1 023	-65	-17 074	-18 162
Mouvements n'impactant pas le résultat				
Passage en perte			1 070	1 070
Différences de change			50	50
Dépréciation à la clôture	-1 023	-65	-15 954	-17 042

Aucun prêt n'a été classé en actifs financiers dépréciés dès son acquisition ou sa création (POCI). Les variations des montants bruts des prêts à la clientèle ont eu un impact non significatif sur les provisions de l'Étape 1 et 2.

Le tableau ci-dessous présente l'ancienneté des prêts aux clients en souffrance au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
Moins de 30 jours en souffrance	3 698	5 445
Entre 30 jours et 90 jours en souffrance	840	1 270
Total	4 538	6 715

— **Sûretés**: Le Groupe détient des sûretés en garantie des prêts consentis à la clientèle, la quasi-totalité des prêts commerciaux octroyés à des tiers étant garantie. La majorité des sûretés porte essentiellement sur des biens immobiliers ou des titres négociables dans le cadre de crédits Lombard. Il est possible si nécessaire de prendre possession de la sûreté et de la réaliser, le cas échéant.

Les prêts classés en Étapes 1 et 2 sont généralement couverts par des sûretés. Pour ces prêts, le niveau de sûreté à la date d'échéance prévue doit être suffisant pour couvrir l'exposition au bilan. Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux (Étape 3), le niveau de provisionnement repose principalement sur la diminution attendue de la valeur de la garantie, mais aussi sur la capacité de l'emprunteur à honorer sa dette.

La sûreté est évaluée de manière indépendante au moment où le prêt est consenti, puis périodiquement par la suite. La Direction peut procéder à une nouvelle évaluation en dehors de ces échéances en se fondant sur sa propre connaissance de la sûreté concernée et sur des indices plus généraux.

8.2.3. Gestion du risque de crédit des autres actifs financiers. — Les autres actifs financiers comprennent principalement les créances clients des activités de Banque privée et Gestion d'actifs. Pour ces actifs, le Groupe applique l'approche simplifiée pour le calcul des dépréciations. Cela signifie que la provision pour pertes est toujours évaluée à un montant égal à l'ECL sur la durée de vie de l'actif. Par conséquent, le concept d'augmentation significative du risque de crédit ne s'applique pas à ces actifs. Les produits d'honoraires sont diversifiés tant au niveau de la location que du secteur et le risque de concentration n'est pas significatif.

Le Groupe considère qu'une créance est en défaut lorsque l'emprunteur n'est pas susceptible de la payer intégralement.

La Direction a examiné l'historique de paiement et a estimé sur cette base, que les créances échues depuis moins de 90 jours présentent un risque négligeable de non-recouvrement intégral. Ces créances sont donc classées dans la Catégorie 1 de notre tableau du risque de crédit interne. En complément des dettes plus récentes qui ont un risque de crédit avéré, la Direction considère que toutes les créances individuelles non dépréciées qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours doivent être évaluées pour les pertes de crédit potentielles. Ces créances sont considérées comme faisant partie d'une liste de surveillan ce. Lorsque ces actifs ne sont pas dépréciés, la Direction calcule un pourcentage qui représente les pertes qui pourraient éventuellement survenir pour l'ensemble des actifs. Ce pourcentage de provision est fondé à la fois sur des données historiques et sur l'évaluation effectuée par la Direction des pertes potentielles futures.

Le tableau ci-dessous présente l'antériorité des autres actifs financiers et les provisions associées au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

			31/12/24		31/12/23			
(En milliers d'Euros)	Catégorie interne de risque	% de l'exposition totale	Valeur brute comptable	ECL à maturité	% de l'exposition totale	Valeur brute comptable	ECL à maturité	
Actifs non dépréciés								
Courant à 90 jours impayés	Catégorie 1	100%	134 524		100%	215 618		
Total		100%	134 524		100%	215 618		

La variation est expliquée dans la rubrique « Dépréciations » (Note 25).

8.2.4. Analyse complémentaire du risque de crédit. — Les tableaux suivants présentent une ventilation de l'exposition au risque de crédit parzone géographique et par secteur d'activité au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

— **Exposition par zone géographique :** La zone géographique se rapportant aux prêts et créances est celle de l'emprunteur. La zone géographique afférente aux titres est celle de l'émetteur.

(En milliers d'Euros)	France	Suisse	Royaume- Uni et îles Anglo- Normandes	Reste de l'Europe	Amériques	Australie et Asie	Autres	31/12/24
Caisse et banques centrales	2 876 546			3 471				2 880 017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	28 726	9 568						38 294
Prêts et créances sur les établissements de crédit	826 409	800 067	5 492	7 903	45 627			1 685 497
Prêts et créances sur la clientèle	1 992 149	78	33 017	309 584	4 916	2 664	59 199	2 401 607
Titres à revenu fixe au coût amorti	398 659	21 236	170 096	684 318	387 283	123 284		1 784 876
Autres actifs financiers	127 235	659	1 706	4 696	127	64	36	134 524
Sous-total actifs	6 249 724	831 608	210 311	1 009 972	437 953	126 012	59 235	8 924 815
Engagements et garanties	853 541	1 804	14 016	117 449	1 579	64	10 961	999 414
Total	7 103 265	833 412	224 327	1 127 421	439 532	126 076	70 196	9 924 229

(En milliers d'Euros)	France	Suisse	Royaume- Uni et îles Anglo- Normandes	Reste de l'Europe	Amériques	Australie et Asie	Autres	31/12/23
Caisse et banques centrales	3 300 635			2 949				3 303 584
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	11 092	5 975						17 067
Prêts et créances sur les établissements de crédit	571 123	797 796	4 418	3 119	47 773	28 945		1 453 174
Prêts et créances sur la clientèle	1 889 198	558	76 487	267 612	5 789	3 089	21 831	2 264 564
Titres à revenu fixe au coût amorti	432 849	34 880	142 663	547 251	332 938	87 680		1 578 261
Autres actifs financiers	203 654	1 078	2 792	8 033	22	11	28	215 618
Sous-total actifs	6 408 551	840 287	226 360	828 964	386 522	119 725	21 859	8 832 268
Engagements et garanties	871 446	2 151	21 195	93 365	2 030	77	13 614	1 003 878
Total	7 279 997	842 438	247 555	922 329	388 552	119 802	35 473	9 836 146

(1) Y compris les dérivés de couverture et hors investissements en actions, auxquels cette classification ne peut être appliquée

- Exposition par secteur d'activité :

(En milliers d'Euros)	31/12/24	%	31/12/23	%					
Caisse, banques centrales	2 880 017	30%	3 303 584	33%					
Ménages	1 663 262	17%	1 760 341	18%					
Établissements de crédit	1 696 951	17%	1 464 606	15%					
Titres de dette détenus à des fins de liquidités (diversifiés)	1 614 704	16%	1 513 201	15%					
Immobilier	438 522	4%	457 536	5%					
Créances à court terme (clients divers)	124 408	1%	76 498	1%					
Autres entreprises financières	932 348	9%	792 725	8%					
Gouvernement (1)	170 172	2%	65 074	1%					
Autres	403 846	4%	402 581	4%					
Total	9 924 230	100%	9 836 146	100%					
(1) La ligne « Gouvernement » est principalement composée de titre	(1) La ligne « Gouvernement » est principalement composée de titres d'États de haute qualité.								

Les secteurs présentés ci-dessus sont issus des codes de classification NACE (Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne) et d'autres catégories utilisées pour le reporting réglementaire du FINREP.

Les produits de commissions à court terme et les titres de dette liquides qui ne sont pas déclarés dans le cadre de secteurs spécifiques sont exposés à divers secteurs. L'exposition à ces secteurs n'est pas considérée par la direction comme présentant un risque sectoriel significatif et, dans le cas des actifs à court terme, elle ne devrait pas être une indication de la concentration sectorielle de ces actifs à l'avenir. Par conséquent, ces expositions ne sont pas analysées de manière plus détaillée dans la présente note.

8.3. Risque de marché. — Le risque de marché associé à la trésorerie et aux instruments de capitaux propres est décrit cidessous en reprenant les différents niveaux de risque.

Le risque de marché découle des activités du Groupe sur les marchés de taux d'intérêt, de change, actions et titres de dette. L'exposition au risque de marché des activités de négociation demeure faible par rapport aux fonds propres, s'agissant davantage de gestion pour compte de tiers que de prises de position pour compte propre. Les dérivés de change et de taux d'intérêt sont principalement utilisés à des fins de couverture. Les activités de négociation du Groupe portent uniquement sur des produits dits « classiques » (vanille), le Groupe ne réalisant pas d'opérations sur dérivés complexes ou autres instruments financiers dits « exotiques ». De plus amples informations sur l'utilisation des instruments dérivés et la comptabilité de couverture sont fournies dans le paragraphe Note 11 – Derivatives.

Chaque entité bancaire doit gérer le risque de marché de manière autonome, en conformité avec sa propre appétence au risque et ses limites approuvées par le Group ALCO.

Le Groupe évalue le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire conformément aux exigences de l'ABE, calculé à la fois au niveau des entités et sur une base consolidée pour le Groupe.

Compte tenu du faible niveau d'activité dans ce domaine, du fait de la stratégie du Groupe de minimiser les opérations pour compte propre, le Groupe ne considère pas le risque de marché comme l'un des principaux risques (défini comme étant un risque qu'il a identifié et géré, et qui est susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques).

8.3.1. Risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres. — Le Groupe est exposé à cerisque du fait de la détention d'instruments de capitaux propres par l'activité Five Arrows et à travers la détention d'autres instruments de capitaux propres y compris ceux émis par des fonds de placement collectifs. Le Groupe est également exposé aux risques affectant les sociétés dans lesquelles il investit. Chaque investissement dans les fonds Five Arrows est approuvé individuellement par la direction et les investissements des fonds sous-jacents sont contrôlés sur une base individuelle.

Si le prix de tous les titres de capitaux propres dont dépendent ces instruments baissait de 5 %, au 31 décembre 2024, le rés ultat après impôt diminuerait de 14,1 € millions (31 décembre 2023 : 11,2 million de €).

Le tableau suivant détaille le risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres du Groupe par zon e géographique.

(En milliers d'Euros)	31/12/24	%	31/12/23	%
France	382 087	100%	302 524	100%
Total	382 087	100%	302 524	100%

8.3.2. Risque de change. — Le Groupe est exposé aux fluctuations des devises sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le tableau suivant reprend l'exposition au risque de change. Les positions nettes du tableau correspondent à la v aleur nette comptable des actifs et des passifs en devises autres que ceux libellés dans la monnaie fonctionnelle d'une filiale, après prise en compte des positions sur instruments financiers dérivés.

(En milliers d'Euros)	31/12/24	31/12/23
(En milliers à Euros)	Longue/(courte)	Longue/(courte)
USD	154	-440
EUR	3 157	3 025
GBP	12	-105
CHF	361	94
Autres	-3 282	-1 158

Si l'euro se renforçait de 5 % par rapport aux devises du tableau ci-dessus, cela se traduirait pour le Groupe par une perte au compte de résultat de 0.6€ millions (31 décembre 2023 : Perte de 0,2 million de €).

8.3.3. Risque de taux d'intérêt. — Le risque de taux d'intérêt correspond au risque sur le revenu ou le capital provenant des mouvements des taux d'intérêt.

En raison de la nature de son activité, seules les entités bancaires du Groupe sont exposées à un risque de taux d'intérêt important et doivent donc la gérer activement. Un risque majeur auquel les banques sont confrontées est le fait que les profils de taux d'intérêt de leurs actifs ou passifs peuvent ne pas correspondre les uns aux autres (par exemple, une banque peut avoir des dépôts à taux variable de la clientèle finançant des prêts à long terme à taux fixe de la clientèle et des titres détenus à des fins de liquidité). Le Groupe évite ce risque de manière significative, car la plupart de ses actifs et passifs bancaires et de trésoreie sont soit à très court terme, soit à taux d'intérêt variables. Par exemple, ses placements de trésoreire en titres de créance et effets publics détenus à des fins de liquidité ont une échéance moyenne pondérée de 12 mois (décembre 2023 : 12 mois), chiffre hors effets publics d'une durée initiale inférieure à 6 mois qui sont détenus à titre d'alternative directe aux placements en banque centrale. Pour les titres détenus au coût amorti, l'écart entre leur valeur comptable et leur juste valeur, principalement attribuable aux hausses des taux d'intérêt, n'atteint que10 millions d'euros. Concernant les portefeuilles de prêts, l'exposition au risque de taux est limitée, avec à peine 249 millions € (décembre 2023 : 281 million de €) de prêts à taux fixe non couverts dont l'échéance est supérieure à 1 an, ce qui ne représente que 6 pour cent (décembre 2023 : 6 %) du total de nos prêts.

Le Groupe calcule le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) conformément aux exigences de l'ABE et prépare les tests de résistance EVE (valeur économique des fonds propres) pour chaque scénario de crise prescrit, mesuré en pourcentage des fonds propres de catégorie 1. Les résultats illustrent le faible niveau de risque de taux auquel sont exposées, même à l'épreuve de ces tests de résistance, les entités bancaires du Groupe et, sur une base consolidée, le Groupe.

Les résultats IRRBB EVE au 31 décembre 2024 des six scénarios de chocs prescrits sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les montants proviennent des déclarations réglementaires, mais ne sont pas audités.

En pourcentage des fonds propres CET1	Parallèle haut	Parallèle bas	Hausse des Taux courts	Baisse des Taux courts	Pentificateur	Aplatisseur
Rothschild & Co MM YC profit rétention	0,4%	(2,9%)	(0,2%)	(1,5%)	(0,2%)	(0,2%)
Rothschild & Co MM	0,4%	(3,0%)	(0,2%)	(1,6%)	(0,3%)	(0,2%)

La partie supérieure présente les résultats en considérant que les dépôts à vue ont une maturité à un jour. Cela met en exergue l'exposition limitée du Groupe au risque de taux d'intérêt, qui est la conséquence directe de l'accent qu'il a mis sur son ac tivité de banque privée, ainsi que des expositions très limitées aux prêts à long terme à taux fixe de cette activité.

Il existe toutefois, dans une certaine mesure, un risque de taux d'intérêt pour certains dépôts à vue se comportant comme des dépôts sans échéance à taux fixe de 0%. (Au cours de 2023, ces soldes se sont fortement réduits compte tenu de la hausse des taux d'intérêt et ont été largement transformés en dépôts à terme En conséquence de ce risque, le Groupe effectue un ajustement du comportement des dépôts sans échéance dans R & CO MM, compte tenu des exigences du régulateur français et selon des prévisions que certains de ces dépôts se comportent de la même manière qu'un passif à taux fixe. D'autre part, et compte tenu du fait que les dépôts de R & CO MM sont en grande partie de nature de banque privée, ces dépôts ne sont pas considérés comme étant à très long terme. Par conséquent, le Groupe ajuste les hypothèses comportementales du montant stable linéairement sur cinqans avec le montant non stable avec une duration de trois mois, ainsi que certains ajustements des dépôts de la BCE à l'actif. Les résultats de cette approche pour R & CO MM, et son impact sur le Groupe, sont présentés dans la moitié inférieure du tableau.

Le Groupe ne juge pas approprié d'appliquer des ajustements comportementaux au titre du risque IRRBB dans ses autres banques, car ces ajustements ne sont pas exigés par les autorités réglementaires lo cales et qu'il est possible de répercuter les taux du marché.

8.4. Risque de liquidité.

8.4.1. Liquidité. — Le risque de liquidité découle de la divergence de maturité contractuelle entre les actifs et les passifs. Il est défini comme le risque qu'un e entité du Groupe ne soit pas en mesure de maintenir ou de générer des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations de paiement à leur échéance.

Les modalités de gestion de la liquidité à court terme sont résumées ci-dessous, ainsi qu'un e mesure du ratio de liquidité à court terme (LCR, Liquidity coverage ratio). Le LCR est un ratio qui compare les actifs liquides de très haute qualité aux obligations à court terme. Les montants ci-dessous proviennent de nos déclarations réglementaires mais ne sont pas audités.

Le Groupe maintient un portefeuille stable et diversifié de dépôts clients avec un faible ratio de crédits/dépôts clients. Le département trésorerie gère la liquidité pour assurer en permanence une position prudente en détenant une quantité importante de liquidités à court terme avec la Banque centrale et sur le marché interbancaire ainsi qu'un portefeuille de titres de rating élevé.

L'exposition au risque de liquidité est considérée comme très faible et est surveillée quotidiennement indépendamment du front office.

Au 31 décembre 2024, le LCR du Groupe était de 140% (31 décembre 2023 : 204%), la limite réglementaire étant de 100%.

8.4.2. Échéance contractuelle. — Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles pour l'en semble des actifs et passifs financiers consolidés du Groupe.

En milliers d'Euros	A Vue – 3 mois	3 mois – 1 an	1an - 5 ans	> 5 ans	À durée indéterminée	31/12/24
Caisse, banques centrales	2 880 017					2 880 017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	412 426	58	1 387		3 778	417 649
In struments dérivés de couverture		248	1 276	1 102		2 626
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					106	106
Titres au coût amorti	379 644	424 123	981 109			1 784 876
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 485 497	200 000				1 685 497
Prêts et créances sur la clientèle	272 528	875 755	1 045 693	207 631		2 401 607
Autres actifs financiers	134 524					134 524
Total	5 564 636	1 500 184	2 029 465	208 733	3 884	9 306 902
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8 942	14				8 956
In struments dérivés de couverture						
Dettes en vers les établissements de créditet banques centrales	46 814	1 600				48 414
Dettes envers la clientèle	7 461 404	849 035	43 094			8 353 533
Dettes représentées par un titre	85 137	31 137	2 764			119 038
Dettes de loyers	4 570	10 961	17 019	2 645		35 195
Autres passifs financiers	151 987		-4 004			147 983
Dettes subordonnées						
Total	7 758 854	892 747	58 873	2 645		8 713 119
Engagements et garanties donnés	989 550			9 864		999 414

Les engagements de financement et de garantie donnés sont présentés au sein de l'intervalle où ils pourraient être utilisés.

8.5. Informations sur la juste valeur.

8.5.1. Hiérarchie des justes valeurs. — IFRS 13 requiert, à des fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : Instruments cotés sur un marché actif :

Le Niveau 1 comprend les instruments dont la juste valeur est déterminée en utilisant directement des prix cotés sur des marchés actifs. Ce sont principalement des titres cotés et des dérivés traités sur des marchés organisés (futures, options, etc.) dont la liquidité peut être démontrée. Ce sont également les parts de fonds (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible et déterminée quotidiennement.

 Niveau 2 : Instruments évalués sur la base de modèles d'évaluation reconnus utilisant des données observables autres que les prix cotés

Le Niveau 2 regroupe les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, mais dont la technique d'évaluation utilisée intègre des paramètres qui sont, soit directement observables soit indirectement observables sur toute la maturité de l'instrument.

Dérivés.

Les dérivés sont classés en Niveau 2 dans les cas suivants :

- la juste valeur est principalement dérivée de prix ou de cours d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, par extrapolation standard du marché ou interpolation ou par corroboration avec des transactions réelles ,
- la juste valeur est dérivée d'autres techniques et modèles standards. Le modèle d'évaluation le plus fréquemment utilisé est la technique d'actualisation des flux de trésorerie (DCF). Les valorisations issues de ces modèles sont affectées de manière significative par les hypothèses d'évaluation utilisées, telles que les montants et les dates de règlement des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et le risque de crédit.

Lorsque ces paramètres sont construits sur la base de données directement observables, les dérivés sont classés en Niveau 2.

- Titres à revenu fixe et dettes représentées par un titre: Lorsqu'ils sont classés en Niveau 2, ces titres sont moins liquides que lorsqu'ils sont classés en Niveau 1. Ce sont principalement des obligations d'État, des titres de créance de sociétés, des titres à référence hypothécaire et des certificats de dépôt. Ils peuvent être classés en Niveau 2 notamment lorsque les prix externes pour les mêmes types de titres peuvent être régulièrement observés chez un nombre significatif de teneurs de marché qui sont actifs sur ces lignes, bien que ces prix ne soient pas directement des prix de négociation (ces prix comprennent, entre autres, des données de consensus foumies par un échantillon raisonnable de contreparties extemes qui sont teneurs de marché sur ces actifs ainsi que des cours indicatifs donnés par des courtiers et/ou vendeurs). Pour une partie d'entre eux, si les prix ne sont pas directement observables sur les marchés, une évaluation de type DCF est déterminée. Le taux d'actualisation utilisé est ajusté de la marge de crédit applicable déterminée par rapport à des instruments similaires cotés sur un marché actif pour des contreparties comparables.
- **Titres à revenu variable :** En l'absence de cotations disponibles sur un marché actif, les justes valeurs des autres titres à revenu variable classés en Niveau 2 sont déterminées en utilisant des paramètres reflétant des conditions de marché observées pour des sociétés comparables à la date d'arrêté.

Les techniques d'évaluation utilisées pour les titres à revenu variable de Niveau 2 sont les suivantes :

- **Multiples de transaction :** La technique de valorisation par les multiples de transaction est la méthode d'évaluation utilisée en priorité. Cette méthode s'appuie sur les transactions ayant eu lieu récemment dans le secteur étudié. À partir de la valeur d'entreprise issue de transactions comparables et d'agrégats comme l'EBITDA, l'EBIT ou le résultat, sont établis des multiples qui sont appliqués à l'actif à valoriser.
- **Multiples de comparables boursiers**: Cette méthode consiste à appliquer un multiple aux résultats de l'entreprise faisant l'objet de l'évaluation afin d'en déduire une valorisation. Elle repose sur l'application des multiples boursiers d'un échantillon de sociétés comparables cotées aux agrégats de la société à valoriser. Les multiples de résultats utilisés sont le ratio cours/bénéfices nets (PER), le ratio valeur d'entreprise/résultats avant frais financiers et impôt (VE/EBIT) et amortissements (VE/EBITDA). Ces agrégats sont les agrégats historiques de la société à valoriser et des sociétés comparables. Ils sont retraités de tous les éléments récurrents et exceptionnels ainsi que de l'amortissement des écarts d'acquisition.

Les sociétés de l'échantillon retenu opèrent nécessairement dans un secteur proche, voire identique à celui de la société cible. Elles sont de taille relativement comparable et ont des perspectives de croissance attendues similaires. Des paramètres spécifiques peuvent aussi être pris en compte dans l'échantillon : sélection par pays, prise en compte des aspects de réglementation propre à chaque marché, présence ou non d'activités connexes.

La valeur des entreprises comparables est obtenue en additionnant à la capitalisation boursière, la dette financière nette et les participations ne donnant pas le contrôle. Elle se base sur les demières données financières disponibles.

Les multiples boursiers s'entendent hors prime de contrôle. L'évaluation se place du point de vue d'un actionnaire minoritaire. Cependant, si l'investissement à évaluer n'est pas coté, l'absence de liquidité par rapport aux sociétés de l'échantillon boursier peut se traduire par l'application d'une décote d'illiquidité.

- Valorisation des bons de souscription d'actions: Les titres donnant accès au capital, prenant général ement la forme de bons de souscription d'actions (BSA), sont examinés régulièrement afin d'évaluer leur probabilité d'exercice et l'impact éven tuel sur la valeur de l'investissement. À chaque date de clôture, la probabilité d'exercice des droits est déterminée en comparant le coût d'exercice au produit escompté en cas d'exercice.
- **Coût historique:** Lorsque le Groupe a fait un investissement dans un instrument non coté au cours des douze demiers mois, le prix de transaction (c'est-à-dire le prix d'entrée) est souvent considéré comme un point de départ raisonnable pour la détermination de la juste valeur de l'instrument de capitaux propres non coté à la date d'évaluation.
- Actif net: L'actif net est, pour une entreprise, le montant que l'actionnaire recevrait si la société vendait ses actifs à leur valeur de marché actuelle, payait ses dettes restant à honorer avec le gain, puis distribuait le solde à ses actionnaires. Pour les fonds, la valeur liquidative est basée sur la valeur des titres et du fonds de roulement détenus dans le portefeuille d'un fonds.
- Prêts et créances, dettes envers les établissements de crédit et la clientèle: Les prêts et créances à la clientèle et les taux d'intérêt qui leur sont associés sont comparés, par maturité, à des transactions similaires récentes. Dans le cas d'une différence significative des taux d'intérêt ou de toute autre composante des prêts indiquant que la juste valeur de l'actif est sensiblement différente de la valeur nette comptable, la juste valeur est ajustée en conséquence. Pour déterminer la juste valeur des actifs, le Groupe évalue le risque de défaut des contreparties et calcule les flux futurs de trésorerie en prenant en compte la situation financière des débiteurs.

Les titres pris et donnés en pension livrée et les dettes envers les banques et la clientèle : la juste valeur de ces éléments est déterminée en utilisant une technique DCF avec des taux d'actualisation ajustés de la marge de crédit qui leur est appliquée.

Niveau 3 : Instruments évalués selon des modèles qui ne sont pas couramment utilisés et/ou qui s'appuient sur des données non observables

Le Niveau 3 comprend les instruments dont l'évaluation s'appuie, au moins en partie, sur des données de marché non observables qui sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la valorisation. Les instruments classés en Niveau 3 sont principalement:

- les actions non cotées dont la juste valeur ne peut être déterminée en utilisant des données observables et pour lesquelles la situation nette de l'émetteur à la date d'inventaire est la meilleure approximation de la juste valeur de l'investissement à la date de clôture,
- les parts de fonds de capital-investissement ou d'investissements gérés par des tiers, pour les quelles le gestionnaire ou l'évaluateur externe a publié une valeur liquidative, en utilisant une technique d'évaluation utilisant des paramètres qui ne sont pas directement observables, ou en prenant en compte des données observables, mais avec un ajustement significatif qui n'est pas observable,
- de manière plus générale, tous les instruments de capitaux propres non cotés pour lesquels le Groupe utilise une technique d'évaluation (à base de multiples de comparables, de multiples de transactions) telle que décrite ci-dessus mais qui intègre des paramètres qui ne sont pas directement observables. Il peut s'agir, par exemple, des flux de trésorerie prévisionnels pour une approche par les flux de trésorerie, un taux d'actualisation s'appuyant sur un taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque. Pour tous ces cas, les paramètres peuvent ne pas être directement observables sur le marché.

8.5.2. Juste valeur des instruments financiers

— Comptabilisés au coût amorti :

	31/12/24					
(En milliers d'Euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers						
Caisse, banques centrales	2 880 017	2 880 017		2 880 017		
Titres au coût amorti	1 784 876	1 787 088	1 787 088			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 685 497	1 685 497		1 685 497		
Prêts et créances sur la clientèle	2 401 607	2 401 607		2 401 607		
Total	8 751 997	8 754 209	1 787 088	6 967 121		
Passifs financiers						
Dettes envers les banques et les établissements de crédit	48 414	48 414		48 414		
Dettes envers la clientèle	8 353 533	8 354 033		8 354 033		
Dettes représentées par un titre	119 038	119 038		119 038		
Dettes subordonnées						
Total	8 520 985	8 521 485		8 521 485		

	31/12/23					
(En milliers d'Euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers						
Caisse, banques centrales	3 303 584	3 303 584		3 303 584		
Titres au coût amorti	1 578 261	1 568 907	1 568 907			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 453 174	1 453 174		1 453 174		
Prêts et créances sur la clientèle	2 264 564	2 264 564		2 264 564		
Total	8 599 583	8 590 229	1 568 907	7 021 322		
Passifs financiers						
Dettes envers les banques et les établissements de crédit	143 660	143 660		143 660		
Dettes envers la clientèle	8 136 625	8 136 625		8 136 625		
Dettes représentées par un titre	148 157	148 157		148 157		
Dettes subordonnées						
Total	8 428 442	8 428 442		8 428 442		

— Comptabilisés à la juste valeur :

		31/12/24					
(En milliers d'Euros)	T-1-1	Basées sur des données de					
	Total	Niveau 1	Niveau 1 Niveau 2				
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	381 981	355 563	21 263	5 155			
In struments financiers dérivés	38 294		38 294				
FVOCI - titres à revenu variable	106			106			
Total actifs financiers	420 381	355 563	59 557	5 261			
Passifs financiers							
In struments financiers dérivés	8 956		8 956				
Total passifs financiers	8 956		8 956				

		31/12/23					
(En milliers d'Euros)	Tatal	Basées sur des données de					
	Total	Niveau 1 Niveau 2		Niveau 3			
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	302 418	275 952	20 364	6 102			
In struments financiers dérivés	17 067		17 067				
FVOCI - titres à revenu variable	106	106					
Total actifs financiers	319 591	276 058	37 431	6 102			
Passifs financiers							
In struments financiers dérivés	28 097		28 097				
Total passifs financiers	28 097		28 97				

8.5.3. Informations sur les instruments comptabilisés à la juste valeur de Niveau 3

- Mouvements des instruments classés en Niveau 3

Le tableau suivant présente, pour la période, les mouvements dans les actifs dont la valorisation intègre des données classées en Niveau 3 :

(En milliers d'Euros)		Parts de fonds à la juste valeur par résultat	Total
1er janvier 2024		6 102	6 102
Total des gains et pertes sur la période en registrée au compte de résultat		2 034	2 034
Acquisitions, souscriptions, cessions et remboursements	Acquisitions	118	118
	Cessions	-3 099	-3 099
Transfert		106	106
31 décembre 2024		5 261	5 261

— Dispositif de contrôle dans le processus d'établissement des valorisations: Les instruments dérivés négociés de gré à gré par le Groupe (c'est-à-dire hors marchés organisés) sont évalués au moyen de modèles d'évaluation externes. Ces modèles permettent de calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Les instruments financiers dérivés du Groupe sont de type « vanille », comme des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises, les techniques de modélisation utilisées dans ce cas sont des modèles usuels dans le secteur financier. Les données utilisées par ces modèles d'évaluation sont déterminées à partir de données observables de marché, comprenant des prix donnés par les Bourses, les courtiers ou les fournisseurs de prix de consensus.

Les dérivés de change sont évalués dans le marché où ils sont négociés. Les contrats font l'objet d'appels de marge en fonction des valorisations.

9. - Périmètre de consolidation.

En application de l'article 89 de la directive CRD V, l'article L.511-45 du Code monétaire et financier impose aux compagnies financières holding de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans certains états ou territoires.

Le tableau suivant présente les filiales et les entreprises associées les plus significatives au regard des états financiers consolidés du Groupe, ainsi que le territoire où elles sont domiciliées. La liste ci-dessous n'inclut pas les filiales dormantes, sur la base de leur caractère non significatif.

Les abréviations pour les activités suivantes sont définies dans le glossaire du présent rapport.

		31/1	31/12/24 31/12/23		31/12/23 Méthode déconsolidation		
Nom des sociétés	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	31/12/24	31/12/23
France							
Rothschild & Martin Maurel	Banque privée et gestion d'actifs	100,00	100,00	100,00	100,00	société mère	société mère
Aix-Rabelais	Banque privée et gestion d'actifs	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Courtage Etoile SNC	Banque privée et gestion d'actifs	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GIE Rothschild & Co	Banque privée et gestion d'actifs	60,00	60,00	60,00	60,00	IP	IP
Montaigne Rabelais sas	Banque privée et gestion d'actifs	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Retco Investments France SAS	Banque privée et gestion d'actifs	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Asset Management (1)	Banque privée et gestion d'actifs	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI du 20 rue Grignan	Banque privée et gestion d'actifs	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI du 6 rue de la Bourse	Banque privée et gestion d'actifs	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Prado Marveyre	Banque privée et gestion d'actifs	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tréso Plus	Banque privée et gestion d'actifs			100,00	100,00	NC	IG
Wargny BBR	Banque privée et gestion d'actifs	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Autres pays européens							
Rothschild & Co Wealth Management Belgium	Banque privée et gestion d'actifs	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Asset Management Milan Branch	Banque privée et gestion d'actifs	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management Monaco	Banque privée et gestion d'actifs	99,97	99,96	99,93	99,93	IG	IG
Rothschild & Co Asset Management Monaco	Banque privée et gestion d'actifs	99,30	99,26	99,30	99,26	IG	IG

⁽¹⁾ Le pourcentage d'intérêts figurant dans les comptes consolidés est calculé conformément aux dispositions statutaires applicables aux SCS sur la base du résultat social, en tenant compte de la quote-part revenant au travail.

VII. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

(Exercice clos le 31 décembre 2024.)

À l'Assemblée Générale du Groupe Rothschild & Co Martin Maurel S.A.,

Opinion. — En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe Rothschild & Co Martin Maurel S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration.

Fondement de l'opinion :

— **Référentiel d'audit :** No us avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

— *Indépendance*: Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit. — En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Dépréciations individuelles des prêts et créances sur la clientèle

Risque identifié :

Le Groupe Rothschild & Co Martin Maurel en registre des prêts et créances sur la clientèle pour un montant net de 2 401,6 millions d'euros, et constate des dépréciations afférentes pour 17,0 millions d'euros, dont 16,0 millions d'euros à titre individuel.

Les prêts et créances à la clientèle sont comptabilisés au coût amorti en tenant compte des indications objectives de pertes de valeur et de leur incidence sur les flux de trésorerie futurs atten dus via l'enregistrement d'une dépréciation. Lorsqu'une telle perte individuelle a été encourue, le montant de la dépréciation est mesuré par différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs atten dus tenant compte de la valeur des garanties (créances douteuses).

La métho dologie et les hypothèses adoptées pour évaluer à la fois le montant et l'occurrence des flux de trésorerie futurs attendus nécessitent l'exercice du jugement de la Direction du Groupe. Pour ce motif, et eu égard à l'importance relative de ces financements dans le bilan du Groupe, nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations individuelles des prêts et créances sur la clientèle est un point clé de l'audit des comptes consolidés du Groupe.

Les informations sur les dépréciations des prêts et créances sur la clientèle sont présentées aux par agraphes « 4.2.1 Dépréciation des actifs financiers au coûtamorti », « 4.2.4 Actifs financiers - dépréciation » et « 8.2.2. Exposition au risque de crédit » et dans la note 15 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la Direction pour identifier les créances douteuses et évaluer le montant des dépréciations in dividuelles enregistrées. Pour ce faire nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la banque pour évaluer ces dépréciations;
- conduit des entretiens avec les personnes en charge du suivi des risques et du recouvrement des créances en défaut
- testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- apprécié la conformité des règles de déclassement en douteux et vérifié leur application.

Nous avons ég alement mis en œuvre des procédures substantives afin d'apprécier la qualité et la pertinence des données et des hypothèses retenues par la Direction pour calculer le montant des dépréciations individuelles sur les dossiers de crédit présentant un risque avéré de non-recouvrement. Nous avons :

- testé, sur la base d'un échantillon représentatif de dossiers douteux, les données et les hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination des flux futurs estimés;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs de dépréciation.

Enfin, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les paragraphes « 4.2.4 Actifs financiers - dépréciation » et « 8.2.2. Exposition au risque de crédit » et dans la note 15 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques. — No us avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Désignation des commissaires aux comptes :

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rothschild & Co Martin Maurel S.A. par l'assemblée générale du 29 septembre 2005 pour le cabinet KPMG S.A. et du 25 septembre 2003 pour le cabinet CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES. Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG S.A. était dans la 20ème année de sa mission sans interruption et le cabinet CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES dans la 22ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son

Il incombe au Conseil d'Administration de suivre le processus d'élaboration de l'information fin ancière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et fin ancière. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.

— **Objectif et démarche d'audit :** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une ano malie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle in terme;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas foumi es ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'Administration : Nous remettons au Conseil d'Administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. No us portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et fin ancière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'aud it des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

> Paris La Défense et Paris, le 11 mars 2025 Les Commissaires aux comptes :

KPMG S.A:

Cailliau Dedouit et Associés :

Jean-Jacques Dedouit; Associé.

Jean-François Dandé; Associé.